



# É T U D E

## **APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN MILIEU AGRICOLE**

Décembre 2010



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



# APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN MILIEU AGRICOLE

## Pilotage de l'étude :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)  
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

## Rédaction:

Claire HAMON  
Chargée d'étude Trame Verte et Bleue  
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

## Étude financée par :

le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité  
et de l'Aménagement du Territoire

En partenariat avec le Ministère de l'Écologie, du Développement  
Durable, des Transports et du Logement

Décembre 2010

## ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES UTILISES

AB : Agriculture Biologique  
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles  
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée  
APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture  
ASA : Association Syndicale Autorisée ; ASL : Association Syndicale Libre  
BCAE : Bonnes Conditions Agro-Environnementales  
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural  
COMOP TVB : Comité Opérationnel Trame Verte et Bleue  
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DOCOB : Document d'objectifs  
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
EBC : Espaces Boisés Classés  
FCEN : Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
FNC : Fédération Nationale des Chasseurs  
FNE : France Nature Environnement  
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles  
FPNRF : Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
HVE : Haute Valeur Environnementale  
INRA : Institut National de Recherche en Agronomie  
IAE : Infrastructure Agroécologique  
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
MAE : Mesure Agro-Environnementale  
MAAPRAT : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire  
MAEt : Mesure Agro-Environnementale territorialisée  
MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement  
ONF : Office National des Forêts  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
PAC : Politique Agricole Commune  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PNR : Parc naturel régional  
PVE : Plan Végétal Environnement  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SAU : Surface Agricole Utile  
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SET : Surfaces en Éléments Topographiques  
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique  
TVB : Trame Verte et Bleue  
ZNIEFF : Zone naturelle à intérêt écologique, floristique et faunistique

# SOMMAIRE

<b>Abréviations, sigles et acronymes utilisés .....</b>	<b>4</b>
<b>I. Rappel de la commande et mise en œuvre.....</b>	<b>6</b>
I.1. Contexte et objectifs de l'étude .....	6
I.2. La Trame verte et bleue dans la loi .....	6
I.3. Déroulement de l'étude.....	7
I.4. Suivi de l'étude.....	9
I.5. Délimitation du champ de cette étude.....	10
<b>II. État des connaissances sur la Trame verte et bleue en milieu agricole.....</b>	<b>11</b>
II.1. Principaux programmes et études identifiés (réalisés ou en cours).....	11
II.1.1. Connaissances scientifiques .....	12
II.1.2. Travaux du COMOP TVB.....	12
II.1.3. Autres.....	13
II.2. Attentes et besoins identifiés en matière de recherche .....	15
<b>III. Apport de l'expérimentation sur les 5 territoires pilotes .....</b>	<b>16</b>
III.1. Organisation de la réflexion .....	16
III.1.1. Méthodologie .....	16
III.1.2. Mise en œuvre de l'étude dans les territoires .....	16
III.2. Synthèse .....	17
III.2.1. Diversité des contextes.....	17
III.2.2. Perception de la Trame verte et bleue et questionnements .....	21
III.2.3. Enjeux.....	23
III.2.4. Actions et outils.....	25
III.2.5. Freins et leviers .....	36
III.2.6. Acteurs à mobiliser.....	38
III.3. Bilan .....	39
<b>IV. Conclusion .....</b>	<b>43</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>44</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>46</b>

## I. Rappel de la commande et mise en œuvre

### I.1. Contexte et objectifs de l'étude

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, le ministère en charge de l'Agriculture met en œuvre un **plan d'action « agriculture et biodiversité »** en vue de « promouvoir les démarches coordonnées des agriculteurs et de leurs partenaires visant à stopper, à l'échelle de leur territoire, la perte de biodiversité ». Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une action du plan qui concerne la prise en compte de l'agriculture comme composante intrinsèque du paysage et de la trame verte et bleue.

**La Trame Verte et Bleue, mesure phare du Grenelle de l'environnement, est un outil de maintien et de reconstitution des continuités écologiques terrestres et d'eaux douces visant à contribuer à la protection et à la gestion de la biodiversité ainsi qu'à l'aménagement des paysages.** En effet, la fragmentation des milieux et des habitats due notamment à la simplification et à la banalisation des milieux agricoles (disparition des arbres, des haies, diminution des surfaces en prairie...) est une des causes majeures de la perte de biodiversité.

Les agriculteurs participeront à la trame verte et bleue, notamment par la généralisation progressive des bandes enherbées le long des cours d'eau, par la restauration ou le maintien des infrastructures agro-écologiques (haies, arbres, mares d'eau) ou par le maintien des surfaces en prairies.

**Cette étude a pour objectif de contribuer à définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les espaces agricoles. Sur la base de retours d'expériences de plusieurs territoires pilotes et à partir du croisement des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers de ces territoires, des fiches pratiques apporteront des éclairages sur la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur les espaces agricoles.**

### I.2. La Trame verte et bleue dans la loi

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite "**Loi Grenelle I**" fixe l'objectif de création de la Trame verte et bleue, d'ici à 2012, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "**Loi Grenelle II**", propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique co-élaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État devront prendre en compte les schémas régionaux.

Trois **guides méthodologiques** issus des réflexions du COMOP<sup>1</sup> Trame verte et bleue sont consultables dans une version consolidée par l'État sur le site internet du MEDDTL ([www.developpement-durable.gouv.fr/Les-productions-du-comite.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-productions-du-comite.html)):

- « **Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques** » à l'attention des décideurs, contenant notamment des choix stratégiques,
- « **Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique** » à l'attention des services de l'État et des régions qui auront notamment à piloter l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique,
- « **Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures linéaires de l'Etat et de ses établissements publics** » à l'attention des gestionnaires d'infrastructures linéaires de transport de l'État.

Ils constituent une base solide pour l'élaboration des décrets d'application de la loi Grenelle II relatifs à la Trame verte et bleue, et notamment l'élaboration et l'approbation des orientations nationales, de même que pour les premières étapes d'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique.

### **I.3. Déroulement de l'étude**

L'étude « Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole » a été pilotée par la FPNRF en partenariat avec l'APCA. Sa réalisation s'est faite en lien avec les équipes des parcs naturels régionaux et des chambres départementales d'agriculture situées dans les territoires pilotes.

L'APCA et le réseau des chambres d'agriculture se sont largement impliqués dans ce projet. Celui-ci aura permis d'engager une réflexion commune Parcs - profession agricole sur la mise en œuvre de la Trame verte et bleue qui devrait se poursuivre au-delà de l'étude dans la plupart des territoires.

---

<sup>1</sup> Issu du Grenelle de l'Environnement, le Comité opérationnel « Trame verte et bleue » (COMOP TVB) a été chargé par l'État en décembre 2007 de définir les voies, moyens et conditions de mise en œuvre, dans les meilleurs délais, de la Trame verte et bleue. Son mandat s'est achevé début 2010.

## Territoires pilotes

9 parcs et une vingtaine de chambres d'agriculture ont manifesté leur intérêt pour cette réflexion. Les territoires ci-dessous ont été sélectionnés afin de représenter au mieux la diversité des paysages agricoles (bocage, openfield, marais, pelouses sèches...).

<b>Parc</b>	<b>Chambre d'agriculture</b>
Camargue	Bouches-du-Rhône
Grands Causses	Aveyron
Montagne de Reims	Marne
Normandie-Maine	Orne
Caps et Marais d'Opale	Pas-de-Calais



## Méthodologie :

Les 5 territoires pilotes ont été amenés à réfléchir à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue à deux échelles : celle du PNR et celle d'une zone test choisie.

Ils ont cherché à définir les questionnements soulevés par la mise en place de la Trame verte et bleue, les enjeux agricoles, environnementaux et paysagers ainsi que les actions qui pourraient être mises en place. Cette réflexion a abouti à l'identification de freins et leviers.

Les résultats des réflexions menées dans les territoires pilotes ont ensuite été synthétisés puis croisés avec les travaux menés sur cette thématique et identifiés dans la partie II de ce rapport (Etat des connaissances).

La synthèse de ces différents éléments a abouti à la production de 4 fiches pratiques :

- Que désigne la TVB en milieu agricole ?
- Quelles implications soulève sa mise en place ?
- Quelle traduction locale de la TVB ?
- Quels sont les facteurs de réussite ?



## Calendrier :

Le projet a été conduit entre fin 2009 et juillet 2010. Cette période a coïncidé avec une actualité importante sur la TVB (vote de la loi Grenelle 2) et sur les orientations agricoles (vote de la Loi de modernisation agricole). L'incertitude liée au contenu de ces deux lois a fait émerger un certain nombre de questionnements au sein des territoires pilotes au cours de l'étude.

Le délai a été assez court pour mettre en œuvre l'étude et localement pour mobiliser des partenaires, organiser des temps de travail et rédiger. Un avenant a donc été demandé au MAAPRAT pour finaliser l'étude au mois d'octobre et y intégrer davantage de points de réflexion.

## **I.4. Suivi de l'étude**

- Un **comité de pilotage** a été constitué avec pour objectif d'apporter un regard critique à cette étude et de souligner ou proposer des axes de réflexion à développer.

*Composition :*

MAAPRAT	Roger Jumel Hélène Hampartzoumian
MEDDTL	Elodie Salles David Laureau
FPNRF	Thierry Mougey Claire Hamon
APCA	Pauline Teyssier-Metge Nathalie Galiri
FNE	Serge Urbano / Maxime Paquin
Réseau des lycées agricoles	Brigitte Le Houerou
INRA	Claudine Thenail / Jacques Baudry
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels	Pascal Danneels
FNC	Constance Bouquet / Yves Suffran

Ce comité s'est réuni 3 fois pour une présentation de l'action menée puis pour faire un état d'avancement et discuter du rapport final et enfin pour restitution de l'étude.

- Des **points d'étapes réguliers** ont été réalisés avec les **Parcs et les Chambres d'agriculture** sous forme de réunions téléphoniques (cf tableau ci-dessous).

Une journée d'échange a également été organisée sur le thème « Trame verte et bleue et agriculture » réunissant le groupe d'échange trame verte et bleue et les territoires engagés dans l'étude.

Enfin, les travaux en cours ont été discutés lors d'un séminaire interparcs le 30 août 2010 dans le Parc des Landes de Gascogne.

<b>Date</b>	<b>Objectif</b>
<b>11 mars 2010</b>	Présentation des projets et clarification des attentes
<b>15 avril 2010</b>	Présentation des outils recensés dans le cadre de l'étude sur les mesures contractuelles
<b>7 mai 2010</b>	Journée d'échanges à Paris avec le groupe TVB
<b>27 mai 2010</b>	État d'avancement des différents projets
<b>6 juillet 2010</b>	Premier bilan de l'étude
<b>15 septembre 2010</b>	Discussion sur la synthèse des travaux

## **I.5. Délimitation du champ de cette étude**

« *Appui à la mise en œuvre* » : Comme indiqué précédemment, cette étude expérimentale vise à définir des modalités de la mise en œuvre de la TVB en milieu agricole.

Les questions méthodologiques de définition et de cartographie de trames locales ne seront donc que très peu abordées dans ce rapport.

L'objectif est d'apporter quelques éclairages sur la mise en œuvre opérationnelle et s'intéresser à quelques axes de réflexions à partir de l'expérimentation de 5 territoires et de l'état des connaissances au moment de la réalisation de cette étude.

Il existe encore un certain nombre d'incertitudes quant au fonctionnement de ces réseaux écologiques. Les résultats de cette étude n'ont donc pas une valeur prescriptive mais doivent contribuer à la réflexion actuellement menée à l'échelle nationale sur ce sujet.

« *Trame verte et bleue* » : Nous nous intéressons ici au dispositif issu du Grenelle de l'environnement et répondant à la problématique de fragmentation de l'espace en vue de lutter contre l'érosion de la biodiversité. Il existe souvent une confusion entre les démarches Trame verte et bleue et des démarches plus globales en faveur de la biodiversité.

Même si nous nous appuyerons dans cette étude sur des travaux menés sur l'agriculture et la biodiversité, l'objectif est bien d'envisager cette problématique sous l'angle de la connectivité des espaces.

« *Milieu agricole* » : cette étude se concentre principalement sur les espaces gérés par les agriculteurs. Néanmoins, la mise en œuvre de la TVB suppose une réflexion plus large incluant l'ensemble des acteurs des territoires ruraux. Cette dimension sera aussi prise en compte dans ce rapport.

## II. État des connaissances sur la Trame verte et bleue en milieu agricole

Cette étude vient en complément d'autres réflexions menées à des échelles nationales et plus locales. En effet, un certain nombre de travaux ont déjà été réalisés, ou sont en cours, permettant de mieux cerner les enjeux et les risques à la mise en place de la TVB en milieu agricole, les pratiques favorables, les outils mobilisables, ainsi que les freins et leviers à prendre en compte.

Cette partie a pour objectif de faire un inventaire non exhaustif de ces travaux dont l'analyse, croisée avec les résultats des réflexions menées dans les 5 territoires pilotes, permettra d'établir les quatre fiches méthodologiques.

### II.1. Principaux programmes et études identifiés (réalisés ou en cours)

La liste ci-dessous ne représente pas un inventaire exhaustif des travaux menés sur ce sujet. Il s'agit principalement d'études ou programmes menés à l'échelle nationale. D'autres projets et études existent à des échelles plus locales.

Connaissances scientifiques	
INRA	Rapport d'Expertise Scientifique Collective de l'INRA « Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies »
IFR CAREN	Programme de recherche DIVA Corridors (Continuités écologiques et politiques publiques)
Travaux menés dans le cadre du COMOP	
FNE-APCA- Forestiers privés de France-FNSEA	Impacts socio-économiques de la TVB
FPNRF - FCEN	Etude sur les outils contractuels mobilisables pour la TVB
Autres	
FNE	« Mettre en place des infrastructures agroécologiques (IAE) sur son exploitation agricole : pourquoi ? comment ? »
Solagro	« Pertinence des infrastructures agroécologiques au sein d'un territoire dans le cadre de la PAC », pour le compte du ministère de l'écologie
Association Hommes et Territoires	Gestion des bords de routes et des bordures de champs dans le cadre du grenelle de l'environnement (à l'échelle de la région Centre - DREAL)
Lestrem nature	Bandes enherbées et zones humides dans le Nord Pas de Calais
GAB Nord Pas de Calais	Rapport de stage : « En quoi l'Agriculture Biologique peut-elle répondre aux objectifs des politiques de Trames Vertes et Bleues en Nord-Pas de Calais ? » – Brice Lemaire, 2008
CBN du Bassin Parisien	Programme SYMBIOSE
CIVAM de l'OASIS (Marne)	Projet Arc en ciel : Trame verte en plaine céréalière
LPO-CIVAM-FARRE-FNAB	Agriculture et biodiversité. <i>Comment améliorer la biodiversité sur votre exploitation ?</i>
ONCFS-FNC-APCA-FNSEA	Programme « Agrifaune » (Agriculture –Faune sauvage – Chasse)
Chambre d'agriculture du Centre	Programme « IBIS » (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation agricoles)

### II.1.1. Connaissances scientifiques

#### - Rapport d'Expertise Scientifique Collective de l'INRA « Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies ». 2008

[Biodiversité ordinaire, inter-relations agriculture et biodiversité, services agroécosystémiques]

##### Objectifs:

Étudier les éléments suivants :

- effets de l'agriculture sur la biodiversité,
- rôles et valorisations possibles de cette biodiversité pour l'agriculture,
- marges de manoeuvre techniques pour mieux internaliser la biodiversité dans l'agriculture,
- faisabilité économique, technique et sociale de cette internalisation.

Site internet : [http://www.inra.fr/presse/expertise\\_agriculture\\_et\\_biodiversite](http://www.inra.fr/presse/expertise_agriculture_et_biodiversite)

#### - Programme de recherche DIVA Corridors. Continuités écologiques et politiques publiques. IFR CAREN. 2008-2010

[Échelles, continuités écologiques, exploitations agricoles, politiques régionales]

##### Objectifs :

- 1) produire des méthodes de **caractérisation des continuités biologiques**
- 2) tester **l'effectivité de ces continuités**
- 3) analyser les **procédures juridiques de conception et de mise en place des corridors** aux échelles régionales pour dégager de **nouvelles pistes d'action**.

##### Champ d'action :

Mettre en relation la structure et la qualité des continuités biologiques avec les activités agricoles et les types d'exploitation ; par analyse fine des pratiques et du fonctionnement des exploitations aux échelles locales et en caractérisant l'agriculture par des données statistiques et des enquêtes sur les structures et les aspects politiques pertinents aux échelles régionales.

Référent : Françoise BUREL, Directrice de recherche CNRS - IFR CAREN, Rennes

##### Site internet :

[http://www.rennes.inra.fr/diva/les\\_projets\\_diva2/continuites\\_ecologiques\\_et\\_politiques\\_publices\\_diva\\_corridors](http://www.rennes.inra.fr/diva/les_projets_diva2/continuites_ecologiques_et_politiques_publices_diva_corridors)

### II.1.2. Travaux du COMOP TVB

#### - « Impacts socio-économiques de la TVB ». FNE-APCA-Forestiers privés de France-FNSEA. 2010

[Impacts socio-économiques, échelles nationale – régionale - locale, diagnostics]

##### Objectifs :

- identifier les enjeux socio-économiques,
- proposer des principes méthodologiques pour mener ces analyses à différentes échelles,
- proposer des réponses,
- identifier les opportunités,
- proposer des réflexions et des pistes de travail utilisables dans la mise en œuvre de la TVB aux niveaux régional et local.

Référents : Serge URBANO, Vice président de FNE ; Pauline TEYSSIER, Chargée de mission Territoires APCA

**- « Outils de nature contractuelle au service de la TVB ». FPNRF-FCEN. 2010**

[Contrats, échelles régionale – territoire de projet – parcellaire]

Objectifs :

Identification et analyse des outils contractuels mobilisables pour la TVB - 3 échelles d'étude : régionale, territoire de projet et parcellaire

Référents : Thierry MOUGEY, Chargé de mission biodiversité FPNRF ; Pascal DANNEELS, Directeur des actions territoriales FCEN

### **II.1.3. Autres**

**- « Mettre en place des infrastructures agroécologiques (IAE) sur son exploitation agricole : pourquoi ? comment ? ». FNE. 2008**

[Infrastructures agro-écologiques, exploitations agricoles, cartographie, préconisations]

Objectif :

Elaboration d'un outil d'aide à l'implantation et la gestion des infrastructures agroécologiques (IAE) sur les exploitations agricoles

Référents : Marie-Catherine SCHULZ, Chargée de mission du réseau agriculture ; Lionel VILAIN, Conseiller technique du réseau agriculture - FNE

**- « Pertinence des infrastructures agroécologiques au sein d'un territoire dans le cadre de la PAC ». Solagro. 2007 pour le Ministère en charge de l'écologie.**

[Infrastructures agroécologiques, politique agricole, mesures agro-environnementales, échelles des petits régions agricoles]

Objectif :

- Réalisation d'une synthèse bibliographique des expériences étrangères, nationales et locales (description, analyse des atouts et contraintes, propositions).

- Fourniture d'une base de données sur les infrastructures agroécologiques en France (typologie, localisation, répartition actuelle et potentielle) selon les stratégies de développement et permettant l'élaboration de cartes.

Référent : Philippe POINTEREAU, Solagro

Site internet : <http://www.solagro.org>

**- Gestion des bords de routes et des bordures de champs dans le cadre du Grenelle de l'environnement (à l'échelle de la région Centre - DREAL). Association Hommes et Territoires**

[Bordures de routes et bordures de champs, gestion, corridors]

Objectif : L'association Hommes et Territoires en partenariat avec la DREAL Centre met en place une action d'audit et de préconisations sur les mesures de gestion des bords de routes, en faveur de la biodiversité. L'objectif consiste à identifier les pratiques favorables à la biodiversité et celles qui lui sont préjudiciables. Un lien sera fait avec la gestion des bords de champs en zone de plaine céréalière. Il s'agit aussi de travailler sur le rôle de corridors que peuvent jouer les bords de routes.

Référents : Hommes et territoires

Site internet : <http://www.hommes-et-territoires.asso.fr>

**- Bandes enherbées et zones humides dans le Nord Pas de Calais. Lestrem Nature**

[Bandes enherbées, corridors, gestion, sensibilisation]

Objectifs :

• Améliorer floristiquement les bandes enherbées afin qu'elles puissent servir de corridors biologiques ;

• Sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, promouvoir des couverts végétaux et modes de gestion plus intéressants pour la faune.

Référents : Céline MENARD - Lestrem Nature

Site internet : [www.lestrem-nature.org](http://www.lestrem-nature.org)

- « **En quoi l'agriculture biologique peut-elle répondre aux objectifs des politiques de Trames Vertes et Bleues en Nord Pas-de-Calais ?** GAB Nord Pas-de-Calais. 2008

[Agriculture biologique, politique régionale, trame verte]

Objectif : Faire le point sur la biodiversité et l'agriculture.

Faire le point sur les interactions entre l'agriculture biologique et la biodiversité.

Montrer comment s'articulent les Trames Verte et Bleue en Nord-Pas de Calais.

Trouver quelles sont les interactions entre l'agriculture et les projets de Trames.

Présenter les opportunités pour l'agriculture biologique.

Référent : GAB Nord Pas-de-Calais

- **Programme SYMBIOSE. CBN du Bassin Parisien. 2009-2012**

[Champagne crayeuse, territoire d'étude, aménagements]

Objectif :

Depuis juillet 2007, un ensemble d'acteurs champardennais, ayant créé un groupe de travail pour la mise en place d'aménagements en faveur de la biodiversité, a décidé d'anticiper les réflexions menées dans le cadre du Grenelle de l'environnement et d'initier une concertation pour une gestion raisonnée d'un territoire en région Champagne-Ardenne où serait testée la mise en place de la trame verte et bleue.

Deux ambitions majeures :

- la reproductibilité de la démarche (par le biais d'aménagements simples notamment) ;
- la mise en place de la TVB dans le contexte particulier de la Champagne crayeuse.

Référent : Jérémy MIROIR, Chargé de projet – Conservatoire botanique national du Bassin Parisien

- **Projet «Arc en ciel» : Trame verte en plaine céréalière (Marne). CIVAM de l'Oasis. Expérimentation lancée en 2008**

[Bandes enherbées, corridors, impact agronomique]

Objectif : Ce projet, soutenu par la DREAL et la Région Champagne-Ardenne doit permettre d'acquérir des références techniques concrètes et vulgarisables sur l'intérêt de l'implantation de bandes non cultivées dans le parcellaire agricole. L'objectif est de démontrer la pertinence de ces dispositifs tant du point de vue de la biodiversité que de leurs répercussions agronomiques potentielles.

Référent : CIVAM de l'Oasis

- **Programme Agriculture et biodiversité. Comment améliorer la biodiversité sur votre exploitation ? LPO-CIVAM-FARRE-FNAB. 2004-2009**

[Biodiversité, exploitation agricole, diagnostics, plans de gestion]

Objectif : Ce programme vise à améliorer la biodiversité sur environ 130 exploitations réparties sur 18 départements. L'objectif est autant l'adaptation de bonnes pratiques que leur diffusion à large échelle.

Référent : Sophie RASPAIL - LPO

- **Programme « Agriculture – Faune sauvage – Chasse » (Agrifaune). Lancé en 2005**

[Petite faune, pratiques agricoles, haies, bandes enherbées, exploitation agricole]

Objectif : Favoriser un développement agricole durable compatible avec la préservation et le développement de la faune sauvage et de ses habitats. C'est également un autre moyen de valoriser les territoires agricoles concernés par la chasse.

Pour cela, les 4 organismes partenaires (APCA, FNC, FNSEA et ONCFS) se proposent de :

- développer un réseau national d'exploitations agricoles, nommé « Agrifaune », facilitant les échanges d'expériences, permettant d'expérimenter de nouvelles pratiques et de faire des opérations de démonstration ;
- développer des actions communes à l'échelon de territoires locaux.

Référent : ONCFS

Site internet : <http://www.oncfs.gouv.fr/Nord-Ouest-ru29/Agrifaune-ar210>

### **- Programme « IBIS » (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation agricole). 2008-2010**

[Biodiversité, exploitation agricole, diagnostic, conseil, méthode et outils]

Objectif : Le projet IBIS vise à développer des méthodes et outils pour le conseil sur la biodiversité à l'échelle de l'exploitation agricole à destination des agents du développement agricole. Il associe un large partenariat issu de 16 départements et 4 régions (Centre, Lorraine, Picardie, Poitou Charente) : Chambres d'agriculture, Fédérations de chasseurs, Conservatoires d'espaces naturels, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Associations naturalistes, recherche et enseignement, instituts techniques...

L'objectif est de développer des outils, à partir de données existantes (bibliographie, expérience et savoir-faire des partenaires...) et à partir de l'étude d'un réseau de plus de 80 exploitations participant au projet

Référent : Chambre d'agriculture du Centre

Site internet : <http://www.centre.chambagri.fr/environnement/biodiversite.html>

## **II.2. Attentes et besoins identifiés en matière de recherche**

Plusieurs attentes et axes de réflexions qu'il conviendrait d'approfondir ressortent de ces divers travaux parmi lesquels :

- Intégrer, connecter les différentes échelles spatiales (parcelle, paysage, territoire, région, pays) et niveaux d'organisation (exploitation, réseau d'exploitations, bassin de production).
- Mener une réflexion sur des pas de temps plus longs. Les échelles temporelles d'étude sont souvent trop courtes (quelques années au plus) « alors que l'histoire des pratiques culturelles au niveau parcellaire et la dynamique du paysage conditionnent la réponse de la biodiversité aux nouvelles pratiques et aux nouveaux aménagements ». (INRA, 2008).
- Expérimenter notamment certaines pratiques et outils pour répondre à un enjeu Trame verte et bleue.
- Réfléchir aux modalités pour passer de démarches volontaires et individuelles à une action coordonnée et cohérente pour la Trame verte et bleue.
- Mettre en place des actions d'information et d'accompagnement à destination des agriculteurs.

### III. Apport de l'expérimentation sur les 5 territoires pilotes

#### III.1. Organisation de la réflexion

##### III.1.1. Méthodologie

Un cadre méthodologique commun avec des étapes clés guidant la réflexion ainsi qu'un retroplanning ont été proposés aux territoires pilotes :

Période	Axe de travail
Février - mars	Constitution d'un <b>groupe de travail local</b> pour conduire la réflexion (parc + chambre d'agriculture + partenaires locaux)
	Choix et caractérisation d'une <b>zone test</b> au sein du parc
	Eléments de <b>contexte et questionnements</b> liés à la mise en place de la TVB à l'échelle du parc et du territoire test <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Essentiellement à partir des diagnostics existants et autres informations capitalisées</li></ul>
Avril	Identification des <b>enjeux</b> agricoles, environnementaux et paysagers (cartographie aux 2 échelles*) <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Essentiellement à partir des données existantes</li><li>➤ Enquête / entretiens auprès de certains acteurs locaux, personnes ressource</li><li>➤ Organisation d'une réunion</li></ul>
Mai - juin	Identification d' <b>outils</b> à mettre en œuvre <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Diffusion par la FPNRF d'une liste d'outils contractuels établie lors de l'étude sur TVB et outils de nature contractuelle</li><li>➤ Discussion autour de ces outils et élargissement à d'autres outils réglementaires (documents d'urbanisme notamment) ou autre (SAGE par exemple)</li><li>➤ Réflexion sur les outils les plus adaptés par rapport au contexte</li></ul>
Juin – début juillet	Proposition de <b>pistes détaillées</b> pour la mise en œuvre opérationnelle de la TVB à l'échelle du parc et du territoire test (Données utilisables, outils, moyens humains, techniques et financiers, gouvernance, animation, communication / sensibilisation...)

\* Les deux échelles d'étude sont celles du Parc et de la zone test

Néanmoins, l'organisation du travail parc – chambre d'agriculture, le mode de collecte des données (enquêtes, entretiens, réunions avec des acteurs locaux...) ainsi que le choix des partenaires à associer à la réflexion ont été laissés à l'initiative des territoires.

##### III.1.2. Mise en œuvre de l'étude dans les territoires

- Sur quelques territoires la collaboration Parc - chambre s'est effectuée spontanément en raison d'une habitude de travail sur des sujets proches. Le processus a été dans d'autres cas plus long à se mettre en place (nécessité d'officialiser le partenariat, positionnements différents sur la thématique ou faible habitude de travail en commun).
- Étant donné les délais pour mener cette réflexion localement (6 mois), la plupart des territoires l'ont rattachée à des projets existants ou menés à plus long terme.
- Un certain nombre de territoires se situent dans des contextes favorables à la mise en œuvre d'actions TVB soit parce qu'il existe une stratégie TVB à une échelle *supra* (Département ou Région) ou soit parce que des actions allant dans ce sens ont déjà été menées ou sont en cours sur le territoire.



- La réflexion a été poussée plus ou moins loin dans les différents territoires. Cela est à relier avec l'état des connaissances avant l'étude, l'avancement des projets auxquels étaient parfois liée la réflexion et le temps que chacun a pu y consacrer.
- L'angle d'approche choisi diffère également selon les territoires. Certains ont mis l'accent sur les aspects sociologiques, d'autres sur les outils mobilisables... Cette diversité a apporté une complémentarité permettant de répondre aux différents enjeux de cette étude.

## **III.2. Synthèse**

Les résultats complets des réflexions menées dans les différents territoires pilotes sont consultables dans un document annexe. Celui-ci permet de mieux comprendre la problématique de chaque territoire et les propositions apportées.

Cette partie se propose d'en faire la synthèse. Celle-ci sera parfois étayée grâce aux échanges des points téléphoniques Parcs – chambres d'agriculture.

Les informations concernant les deux échelles (Parc et zone test) ont été agrégées. En effet, les réflexions se sont surtout focalisées sur les zones tests et les informations à l'échelle du Parc n'ont pas toujours été renseignées. De plus, il s'agissait parfois des mêmes données.

Une analyse des différentes échelles d'action sera néanmoins proposée en bilan.

### **III.2.1. Diversité des contextes**

Les territoires d'étude (parcs et zones test) ont été choisis pour leur diversité géographique et paysagère. Les problématiques agri-environnementales y sont également variées : prise en compte de la biodiversité en grande culture ou en zone viticole, préservation de milieux spécifiques et recherche d'une autonomie fourragère, maintien de prairies bocagères...

[Diversité à l'échelle des Parcs naturels régionaux :](#)

Parc naturel régional	Caractéristiques paysagères principales	Agriculture dominante	Contexte	Autres actions en lien avec la TVB
Camargue	<b>Zone humide</b> marquée par l'importance du réseau hydraulique (notamment constitué des deux bras du Rhône et de canaux d'irrigation et de drainage)	<b>Élevage et riziculture</b>	Le Parc est en totalité inclus dans plusieurs sites Natura 2000. 54% du territoire est composé de milieux naturels et 27% de terres agricoles dont près d'un tiers sont des prairies et des friches). La Camargue comporte peu de boisements (salinité, grande surface agricole, graphiose...) et à l'envergure limitée en zone laguno-marine (tamaris exclusivement).	- Mise en œuvre (2010-2014) d'un <b>programme LIFE sur les chiroptères</b> (ChiroMed) qui prévoit la plantation d'un réseau de haies ou de corridors boisés d'une vingtaine de kilomètres sur le périmètre du site Natura 2000. - <b>Distribution d'arbres</b> aux habitants du Parc (action menée depuis 1985 suite à un problème de graphiose de l'orme). - Le territoire fait l'objet d'une <b>charte forestière</b> depuis 2004 (concerne notamment la gestion de dunes boisées de pins).
Grands Causses	<b>Causses et avant causses (pelouses sèches)</b>	<b>Élevage ovin</b>	- Un des plus grands ensembles de pelouses sèches de France. - Une dominante rurale et agricole. Une tendance à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles et à une certaine stabilisation du nombre d'agriculteurs. - Modifications rapides qui s'enchaînent après la déprise agricole (modernisation des exploitations après-guerre, urbanisation accélérée et changement climatique global) et qui bouleversent les équilibres écologiques lentement établis.	Depuis 1985, mise en place d'une série de <b>programmes ou dispositifs d'accompagnement locaux ou nationaux du pastoralisme et de reconquête des pelouses caussenardes</b> (Parc, Chambre d'agriculture de l'Aveyron, Comités de développement agricole et leurs partenaires). Ces programmes peuvent contribuer à la restauration des connectivités sur les milieux pastoraux (pelouses caussenardes et prairies permanentes).
Montagne de Reims	<b>Plateau calcaire</b>	<b>Viticulture et grandes cultures</b>	- Une majorité des exploitations professionnelles marnaises orientée vers la grande culture. 8% en polyculture (essentiellement agri-viti). - Parcelles viticoles de petite taille mais à haute valeur ajoutée (AOC Champagne) - Une diminution du nombre d'agriculteurs et une augmentation de l'âge des chefs d'exploitation. - Un régime de fermage très répandu.	- <b>Programme SYMBIOSE</b>

Parc naturel régional	Caractéristiques paysagères principales	Agriculture dominante	Contexte	Autres actions en lien avec la TVB
Normandie-Maine	Bocage	Polyculture élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte ruralité du territoire avec une diminution voire stagnation démographique et un vieillissement de la population.</li> <li>- Présence d'autoroutes et d'une ligne TGV fragmentant le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>REVE</b>: Réseau expérimental de valorisation écologique</li> <li>- <b>Expérimentation TVB en milieu urbain</b></li> <li>- <b>Typologie de la haie</b></li> <li>- <b>Conseil et avis auprès des communes</b> (PLU, cartes communales), intégrant des données et analyses des continuités écologiques.</li> </ul>
Caps et Marais d'Opale	Openfields et bocage, zones humides, littoral et forêt	Polyculture élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire fortement urbanisé mais avec un secteur agricole qui reste important.</li> <li>- Une région pionnière sur la thématique TVB.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plan de Parc</b> mettant en évidence des principaux corridors.</li> <li>- Démarche de <b>schéma TVB à l'échelle des Pays</b> (3 sur le territoire)</li> <li>- Expériences locales : <b>étude d'un corridor bocager</b> entre forêts en 2006, <b>mise en place d'un corridor en zone d'openfield</b> (2009-2010, <b>MAE Bocage</b> depuis 1995 puis <b>MAE remailage écologique</b>, première animation en 2010).</li> <li>- Méthode de <b>diagnostic à l'échelle des PLU</b> en projet. Action associée en 2010: <b>étude d'un schéma de cohérence des boisements</b>.</li> </ul>

### A l'échelle des zones test sélectionnées :

Parc	Zones test	Problématique	Autres actions menées sur ces zones
Camargue	<p><b>2 zones liées à la trame verte</b> : Zones essentiellement agricoles avec secteurs d'élevage (marais de petite superficie ou pelouses) et secteurs rizicoles.</p> <p><b>1 zone liée à la trame bleue</b> : mixte entre marais et zone rizicole</p>	<p><u>Trame verte</u> : Insuffisance du réseau de haies pour le déplacement des populations de chiroptères d'intérêt communautaires (réflexion liée au programme Life ChiroMed)</p> <p><u>Trame bleue</u> : réseau hydraulique composé de canaux d'irrigation et de drainage ne comportant que très partiellement des boisements de berge. L'enjeu portera sur la nécessité d'entretien du réseau pour une bonne fonctionnalité, tout en préservant ou en améliorant l'état de conservation des habitats d'espèces (dont la Cistude d'Europe peut être considérée comme une espèce parapluie).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAE t, DOCOB NATURA 2000, Contrat de Delta</li> <li>- Opérations de réduction d'usage des phytosanitaires (Chambre d'Agriculture 13)</li> <li>- Opérations de boisement (distribution d'arbres)</li> <li>- Réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles face aux inondations du Rhône</li> </ul>

<b>Parc</b>	<b>Zones test</b>	<b>Problématique</b>	<b>Autres actions menées sur ces zones</b>
<b>Grands Causses</b>	<b>Causses et avant-causses aveyronnais</b> Pelouses sèches calcicoles (zone assez vaste)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer les connectivités sur les milieux pastoraux (pelouses caussenardes et prairies permanentes).</li> <li>- Territoire qui concentre de multiples pressions foncières : A 75, projet de zone d'activité, parc photovoltaïque. Les trames des secteurs de Causses sont à relier avec les secteurs de vallées, sujets à davantage de pressions foncières et de déséquilibre des systèmes d'exploitation.</li> <li>- Face aux changements climatiques, les questions de la ressource en herbe (autonomie fourragère) et de la ressource en eau (partage, abreuvement des animaux) sont de plus en plus prégnantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteurs d'intérêt interdépartemental (Convention Massif, Interreg, travail pastoralisme des autres Parcs voisins).</li> <li>- Territoire intégré dans la trame verte et bleue Massif central (IPAMAC, pelouses sèches).</li> </ul>
<b>Montagne de Reims</b>	<b>Grandes cultures et vignes</b> 15 130 ha (24 communes)	Trouver les outils et leviers pour mettre en place la TVB dans un contexte agricole où les marges de manœuvre sont relativement faibles (activités à forte valeur ajoutée, prix élevé du foncier, régime de fermage).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat global de la Vesle marnaise.</li> <li>- Evolution de la gestion des bords de route effectuée par le Conseil Général pour tenir compte de la biodiversité.</li> <li>- Pratique de l'enherbement des fourrières et de la confusion sexuelle par certains viticulteurs.</li> <li>- Opération « 1000 bouchons en terre de champagne »</li> <li>- Actions ponctuelles d'implantation de haies. Parallèlement, la CA de la Marne développe une formation « haie », la demande étant importante depuis l'obligation des SET.</li> </ul>
<b>Normandie-Maine</b>	<b>Bocage, grandes cultures</b> 12 000 ha	Rétablir des continuités écologiques dans un secteur de bocage déstructuré entre deux massifs forestiers également marqué par une discontinuité liée à la présence de l'autoroute A28.	Ce territoire est proposé, en 2010, pour une action de plantation (suite au diagnostic réalisé à l'échelle du territoire du Parc : « Réseau Expérimental de Valorisation Écologique ») et pour la constitution d'un réseau de mares.
<b>Caps et Marais d'Opale</b>	<b>Une exploitation agricole entre 2 cœurs de nature – grande culture</b> Environ 50 ha	<p>Trame verte et bleue en grande culture.</p> <p>Comment la biodiversité recolonise le secteur d'expérimentation, comment peut-on la favoriser et comment celle-ci interagit avec la production agricole ?</p> <p>Expérience pilote qui pourra être répercutée sur d'autres territoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation qui fait l'objet d'une expérimentation : « Agricobio Guînes » - Agriculture, corridor biologique et biodiversité. L'objectif à terme est de promouvoir un système de culture respectant et intégrant la biodiversité.</li> <li>- Exploitation située dans le Pays du Calaisis bénéficiant d'un schéma TVB. Une MAE spécifique sur le maillage écologique est aussi proposée à cette échelle.</li> </ul>

### III.2.2. Perception de la Trame verte et bleue et questionnements

La mise en œuvre du dispositif Trame verte et bleue en milieu agricole soulève un certain nombre de craintes et pose des questions.

Une étude spécifique, recensée dans la partie II, a été menée dans le cadre du COMOP afin d'identifier les implications socio-économiques (opportunités et risques) de la TVB. Elle sera reprise dans la Fiche méthodologique n°2.

Certains des questionnements ci-dessous sont communs à plusieurs territoires et rejoignent les interrogations à l'échelle nationale. D'autres, plus spécifiques, sont liés à des contextes locaux.

#### Perception

Ces résultats s'appuient essentiellement sur les données des territoires qui ont mené des enquêtes en interne (parc, chambre) ou auprès d'agriculteurs ainsi que sur les échanges de la journée d'échanges « TVB et agriculture » (7/05/2010). Le PNR Normandie-Maine et la chambre d'agriculture de l'Orne ont particulièrement mis l'accent sur cette question.

#### - Connaissance et perception de la Trame verte et bleue

Au cours des entretiens menés sur le territoire de Normandie-Maine, le manque important d'informations a souvent été évoqué, sur le Grenelle et plus largement sur l'intérêt de conserver des haies, des solutions pour les entretenir, de la pertinence de conserver des prairies. Cela semble confirmé par l'enquête menée sur le territoire des Grands Causses dans laquelle les personnes interrogées disent ne connaître qu'un peu la TVB voire pas du tout. Celles-ci définissent principalement la TVB par la notion de corridors (« couloirs de circulation entre les espaces (eau-terrestre) », « espaces charnières », « corridors écologiques », « corridors pour faire circuler les espèces entre des zones de protection »).

La déclinaison locale de la Trame verte et bleue entraîne parfois des crispations au sein de la profession agricole. Ce dispositif est souvent ressenti comme une « contrainte supplémentaire » imposée aux agriculteurs.

Le parallèle est souvent effectué avec le dispositif Natura 2000, qui dans de nombreux territoires a été assez mal vécu (faible implication de la profession agricole au départ puis instauration d'un règlement sur l'évaluation des incidences pour les programmes et projets soumis à autorisation). En témoigne cette réflexion lors d'une réunion organisée par le Parc des Grands Causses et la Chambre d'agriculture de l'Aveyron : « Si la trame n'est qu'un doublon de Natura 2000, on a une superposition excessive des contraintes réglementaires. »

Ceci est cependant à nuancer selon les territoires.

#### - Perception des IAE (infrastructures agro-écologiques) / éléments fixes du paysage

Les agriculteurs semblent davantage percevoir les bénéfices des IAE sur le plan agronomique (lutte contre l'érosion des sols, effet brise-vent ...) plutôt qu'en termes de biodiversité et de continuités écologiques.

Dans le Parc Normandie-Maine, tous les exploitants interrogés étaient sensibles à la présence de haies mais souhaitaient conserver des marges de manœuvre quant à leur maintien et à leur gestion. Il apparaît également que les représentations du paysage varient en fonction des générations. Les agriculteurs installés avant les crises du productivisme de 1980 percevant le

bocage remembré très positivement alors que les « jeunes » « acceptent mieux les mesures de gestion et de protection des formes paysagères traditionnelles ».

## Questionnements

Les questionnements ci-dessous correspondent à la fois à ceux des animateurs du territoire et conseillers agricoles et à ceux que ces derniers ont pu relever sur leur zone d'étude.

<b>Questionnements généraux :</b>	
<b>Définition du concept et questions méthodologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition imprécise de la TVB</li> <li>- Quels fondements scientifiques ?</li> <li>- Sur quoi appuyer une démarche TVB et comment s'assurer du réel intérêt du réseau écologique (fonctionnalité) ?</li> <li>- Problème d'échelle : la TVB touche à l'économie agricole. Or la conception économique se base sur l'échelle de l'exploitation agricole, tandis que les analyses TVB se font souvent au niveau supra-communal et les outils de gestion à la parcelle voire la haie.</li> <li>- Comment assurer la continuité parcellaire de la TVB ?</li> </ul>
<b>Portée juridique et traduction réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crainte de la représentation cartographique de la TVB qui instaurerait de nouveaux zonages ou réglementations.</li> <li>- Doute sur la souplesse d'application du dispositif.</li> <li>- Faible niveau d'opposabilité retenu dans la loi « Prise en compte des SRCE dans les documents d'urbanisme » : l'application de la TVB va t'elle dépendre de la volonté des communes ?</li> <li>- Quid des communes qui ne sont pas dotées de documents d'urbanisme ?</li> </ul>
<b>Gouvernance / Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui va piloter la TVB et comment ?</li> <li>- La TVB est un outil nouveau avec la notion nouvelle de « continuité » qui peut permettre de la régulation. Qui interviendra en terme de régulation ? Les collectivités, les agriculteurs ?</li> </ul>
<b>Pérennité des mesures dans le temps</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de visibilité à long terme</li> </ul>
<b>Cohérence entre différentes politiques / dispositifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compatibilité entre développement urbain et maintien de la biodiversité ?</li> <li>- Risque de doublon avec des réglementations existantes (exemple en Camargue)</li> </ul>
<b>Impacts sur l'activité agricole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels changements induits ?</li> <li>- Risque de perte de production</li> <li>- Augmentation du risque de pénalité du fait de la multiplication des contraintes.</li> </ul>
<b>Compensation des atteintes au réseau écologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La question du financement n'a pas été tranchée. Les collectivités craignent qu'une nouvelle charge ne pèse sur elles. Attente de précisions de la part du Gouvernement.</li> </ul>
<b>Contreparties financières éventuellement versées aux agriculteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mesures financières incitatives pourraient être envisagées pour les actions de restauration de la continuité écologique – bande enherbée – et non pour le maintien des corridors existants.</li> </ul>
<b>Adéquation de l'outil TVB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce que l'outil trame verte et bleue est bien l'outil adéquat ? On veut tout résoudre avec ce débat de la trame verte et bleue, la question de la biodiversité est très complexe et les trames ne vont pas tout régler.</li> </ul>

<b>Questionnements spécifiques :</b>	
<b>Par rapport à l'impact d'actions ou projets locaux</b> [PNR Camargue]	Projet de décorsetage du Petit Rhône qui pourrait induire de manière irréversible une régression des rispisyves.
<b>Manque d'outils pour la prise en compte de la TVB en grandes cultures</b> [PNR Caps et Marais d'Opale]	La <b>prise de conscience environnementale en milieu agricole</b> se renforce. Localement des opérations importantes de lutte contre l'érosion des sols ou pour la qualité de l'eau se développent dont les Mesures agri-environnementales (MAE) qui incitent à la réduction des intrants et à l'entretien des haies. Cependant concernant la biodiversité et son intégration en grande culture peu d'outils sont disponibles.

### Points-clé :

- La Trame verte et bleue est une politique émergente. Sa définition et ses implications sont encore floues pour beaucoup de personnes.
- L'une des principales craintes est celle du passage d'une démarche qui s'appuie sur du contractuel à des obligations réglementaires.
- L'adéquation des outils et du mode de gouvernance est également une interrogation qui ressort.
- Enfin, la question des impacts sur l'activité agricole et les compensations possibles a été plusieurs fois évoquée.

### III.2.3. Enjeux

De même qu'elle soulève un certain nombre de craintes et incertitudes, la mise en œuvre locale de démarches Trame verte et bleue comporte des enjeux agricoles, naturalistes ou paysagers.

<b>Enjeux naturalistes / environnementaux</b>	
<b>Relier des réservoirs de biodiversité, améliorer la connectivité des espaces</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Restaurer des corridors écologiques en espaces cultivés [PNR Caps et Marais d'Opale]</li><li>- Améliorer la perméabilité des infrastructures linéaires et des zones urbaines artificialisées [PNR Normandie-Maine]</li><li>- Conserver un réseau fonctionnel dans les zones favorables et restaurer le bocage sur des maillons faibles du réseau écologique. [PNR Normandie-Maine]</li><li>- Pour la Cistude d'Europe, la zone test choisie correspond à une zone peu ou pas fréquentée par l'espèce entre deux noyaux de population connus. [PNR Camargue]</li></ul>
<b>Maintenir certains habitats ou en améliorer la qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer l'état de conservation des habitats d'odonates d'intérêt communautaire. [PNR Camargue]</li><li>- Disparition du Mésobromion (pelouse à grandes graminées) par intensification ou abandon (culture ou embroussaillage rapide respectivement), régression de l'Ononidion (pelouse à petites graminées), très riche et caractéristique des Causses, par enrichissement lent (fermeture). [PNR Grands Causses]</li></ul>
<b>Favoriser la biodiversité dans des espaces où elle est peu présente</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intégrer la biodiversité aux espaces cultivés [PNR Caps et Marais d'Opale]</li><li>- Favoriser la biodiversité utile à l'agriculture [PNR Caps et Marais d'Opale]</li></ul>
<b>Développer les connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La restauration de corridors et le suivi de son évolution doit permettre de comprendre comment la biodiversité se redéveloppe en espaces cultivés et d'affiner la technique visant à son renforcement. Les cœurs de biodiversité concernés sont des milieux naturels très différents. Quelle biodiversité est alors favorisée et se développe suite à l'installation de bandes enherbées et haies influencées par ces cœurs de biodiversité ? [PNR Caps et Marais d'Opale]</li><li>- Connaître le réseau écologique d'une manière exhaustive et « objective », sur l'identification des haies, des zones humides, des corridors écologiques. [PNR Normandie-Maine]</li></ul>
<b>Aller plus loin que la préservation des zones les plus remarquables</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La préservation des zones les plus remarquables, pour la plupart inventoriées comme ZNIEFF ou Zone spéciale de conservation, n'est pas suffisante pour la conservation des espèces des pelouses. Il est nécessaire de gérer les espaces intermédiaires afin de faciliter les échanges d'individus et de gènes. [PNR Grands Causses]</li></ul>
<b>Valoriser la protection de certaines espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Meilleure prise en considération des oiseaux arboricoles, des chiroptères, des insectes des vieux boisements. Ces enjeux sont identifiés comme très importants ou importants dans le DOCOB « Camargue » en cours de</li></ul>

	validation. [PNR Camargue] - Préserver les pelouses caussenardes et les espèces inféodées. La perte (en surface) de ces milieux s'accompagne de leur fragmentation et l'isolement des zones les plus petites. Cela accroît la sensibilité des populations animales et végétales liée aux pelouses caussenardes et accélère leur régression. [PNR Grands Causses]
<b>Maîtriser l'embroussaillage / Lutte contre la désertification</b>	- Embroussaillage (colonisation du buis, genévrier, pins, herbe de l'ours) qui provoquent un étouffement entraînant la perte de diversité des graminées, d'insectes, de reptiles, d'oiseaux. = désertification des zones très sèches [PNR Grands Causses]

<b>Enjeux paysagers</b>	
<b>Renforcer l'identité du territoire</b>	- Paysages renommés typiques. Patrimoine architectural et vernaculaire témoignant du pastoralisme extensif ancien, de la difficulté de l'élevage en écho avec des enjeux contemporains : gain de ressource en herbe (défrichages, la gestion pastorale (jasses, murets, clapas...) et recherche de l'eau (lavognes, citernes, toits citernes...) [PNR Grands Causses]
<b>Améliorer la qualité du paysage</b>	[PNR Montagne de Reims]
<b>Maintenir une diversité des paysages</b>	[PNR Normandie-Maine]

<b>Enjeux agricoles</b>	
<b>S'appuyer sur la multifonctionnalité des infrastructures agro-écologiques</b>	- Les haies et zones boisées ne sont pas antinomiques pour l'élevage car elles peuvent servir de zones d'abris (soleil, vent) pour les animaux. Pour la riziculture, les haies peuvent également être un atout en décourageant les flamants roses de se poser dans les rizières et d'y occasionner des dégâts lors des semis. De plus, des études ont montré que la présence de haies brise-vents entourant les rizières augmente la production de riz par hectare. [PNR Camargue] - Le ruissellement et l'érosion des sols, un enjeu émergent depuis les 5-10 dernières années et encore assez mal identifié. - La haie et les bandes enherbées sont citées comme des éléments favorisant le maintien des sols, ralentissant les écoulements de surface et favorisant la biodiversité. [PNR Grands Causses]
<b>Faire évoluer les pratiques en lien avec la biodiversité</b>	- Dans un contexte de restauration de trames écologiques ⇒ s'appuyer sur la fonctionnalité de la biodiversité dans les systèmes de production agricole pour inventer / développer de nouvelles techniques de production économes en intrants et assurant la compétitivité des exploitations. [PNR Caps et Marais d'Opale] - L'évolution des systèmes d'exploitations agricoles vers des pratiques plus intégrées. [PNR Normandie-Maine] - Réduire l'utilisation d'intrants (Anticiper les évolutions prévues notamment dans le cadre d'Ecophyto 2018) [PNR Caps et Marais d'Opale] - Meilleure utilisation du pâturage et mobilisation des stocks d'herbe pour mieux résister aux changements climatiques [PNR Grands Causses]
<b>Conserver une activité économique rentable</b>	- Le maintien d'une production en quantité et en qualité permettant la vente de marchandise à des prix décents. [PNR Normandie-Maine] - La pérennité des exploitations en maintenant leurs capacités d'adaptation (investissement, installations/reprise de jeunes, anticipation et maîtrise des contraintes réglementaires de toutes sortes) [PNR Normandie-Maine] - Conserver une activité économique rentable tout en préservant la biodiversité. [PNR Montagne de Reims] ; [PNR Normandie-Maine] - Nécessité d'une gestion économe moderne « éco-économie » notamment en ce qui concerne la ressource en eau [PNR Grands Causses]
<b>Gestion du foncier</b>	- L'évolution de l'urbanisation des communes suite aux phénomènes de périurbanisation et d'étalement urbain. [PNR Normandie-Maine] - Chaque commune au niveau de l'urbanisme devra prendre en compte la TVB dans un souci d'économie d'espace (gaspillage foncier agricole dans



	des projets de zones économiques par exemple). [PNR Montagne de Reims] - Maintien des espaces agricoles et naturels (Baisse des surfaces agricoles alors qu'il y a davantage de population à nourrir ; artificialisation des espaces agricoles et naturels, problème de désertification et de progression de la forêt) [PNR Grands Causses]
<b>Améliorer l'image de l'activité agricole.</b>	[PNR Montagne de Reims]

<b>Autres enjeux cités</b>	
<b>Tourisme</b>	Attraction des paysages caractéristiques, tourisme naturaliste (oiseaux, orchidées...), patrimoine vecteur de sensibilisation, de communication... [PNR Grands Causses]
<b>Maintien d'usages traditionnels</b>	Chasse au petit gibier, champignons (oreillettes) [PNR Grands Causses]
<b>Sécurité</b>	Lutte contre les incendies [PNR Grands Causses]
<b>Partage du territoire</b>	Multi-usage de l'espace entre vocation touristique/ sociale/ chasse et le monde agricole Conflits d'usage de l'espace (sports motorisés, compétition pour la ressource par l'élevage équin...) [PNR Grands Causses]

### Points-clé :

→ Au-delà d'une meilleure connexion des espaces pour favoriser le déplacement des espèces, la mise en œuvre de la TVB pourrait répondre à plusieurs enjeux environnementaux :

- maintenir, améliorer, développer la biodiversité sur certains espaces
- améliorer la protection de certaines espèces et préserver la nature plus ordinaire, etc.

→ Les enjeux paysagers sont assez peu cités. Ce sont les aspects identitaires et patrimoniaux qui ressortent le plus.

→ Sur le plan agricole, c'est surtout la multifonctionnalité, dont l'intérêt agronomique des éléments de trame, qui est la plus mise en exergue. La conciliation des intérêts économiques et environnementaux apparaît comme incontournable pour l'acceptabilité de la trame en milieu agricole. Enfin, la gestion économe du foncier est un enjeu commun pour la biodiversité et l'agriculture. Ceci est particulièrement vrai dans des contextes soumis à la périurbanisation et à l'étalement urbain.

### **III.2.4. Actions et outils**

Selon les problématiques et enjeux identifiés, différents types d'actions ont été proposés. Les outils mobilisables pour conduire ces actions ont été analysés au regard des avantages et limites qu'ils présentent. Des facteurs de réussite ont également été recensés. Ceux-ci correspondent soit à des éléments déjà mis en place sur le territoire soit à des pistes d'amélioration ou conditions de réussite.

Une étude menée dans le cadre du COMOP (citée dans la partie II) s'est intéressée aux outils contractuels mobilisables pour la TVB. Elle sera discutée dans la Fiche méthodologique n°3.

#### **Actions identifiées et discutées par les différents territoires pilotes :**

Action	Outils mobilisables	Attentes / à TVB	Limites	Facteurs de réussite
<b>Implantation d'éléments favorables à la biodiversité (constitutifs d'une TVB)</b>				
<b>Plantation de haies</b> [PNR Normandie-Maine] [PNR Camargue] [PNR Montagne de Reims] [PNR Caps et Marais d'Opale]	-PVE -Life ChiroMed	- Accueil de la faune auxiliaire - Création ou amélioration de corridors boisés	- Gestion : coût + temps - Risque de gêne ou de dégradation du matériel agricole lors de la circulation - Baisse éventuelle de rendement à proximité - Les difficultés liées au fermage : accord du propriétaire, propriété de la haie,...	- Ciblage sur les zones intéressantes pour la TVB - Accompagnement technique (réflexion sur la composition et structure de la haie, choix de l'emplacement, plantation, gestion...) - Soutien financier (Conseil régional, Conseil général, Parc...) - Logique de « guichet unique » réunissant différentes sources de financement
<b>Implantation de bosquets</b> [PNR Caps et Marais d'Opale]		- Renforcement du maillage d'éléments arbustifs -Accueil de la faune auxiliaire - Corridor (pas japonais)		
<b>Mise en place de « Bouchons »</b> [PNR Montagne de Reims]		- « îlots de biodiversité » - Constituent une aire de refuge et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales (insectes, oiseaux, végétaux).	- Engagement à long terme : le financement de ces bouchons engage l'agriculteur à les maintenir pendant au moins 10 ans.	- Utilisent peu de place et ne gênent pas l'activité agricole s'ils sont bien implantés. - Le respect d'une densité minimale d'un bouchon pour 10 ha garantit la cohérence de chaque projet. - Grâce à une enveloppe du Crédit Agricole Nord-Est, les agriculteurs volontaires de Champagne-Ardenne dont le projet correspond bien au cahier des charges fixé bénéficient d'une fourniture gratuite des « bouchons » (plants, paillage, protections individuelles...)

Action	Outils mobilisables	Attentes / à TVB	Limites	Facteurs de réussite
<b>Mise en place de couverts végétaux favorables à la biodiversité</b> [PNR Caps et Marais d'Opale] [PNR Montagne de Reims]	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BCAE (bandes tampons le long des cours d'eau)</li> <li>- MAEt (bandes enherbées)</li> <li>- MAE couverture des inter-rangs de vigne (enherbement des vignes)</li> <li>- Jachères environnement faune sauvage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corridors potentiels</li> <li>- Refuge pour la biodiversité</li> <li>- Amélioration de la qualité des eaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spatialisation importante : nécessité d'être mises en réseau, reliées à des réservoirs de biodiversité</li> <li>- Crainte par rapport aux pathogènes</li> <li>- utilisation de semences peu coûteuses, souvent peu intéressantes pour la biodiversité</li> <li>- enherbement des vignes : davantage un frein psychologique + compétition entre les jeunes plants de vigne et l'herbe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multifonctionnalité : lutte contre l'érosion des sols, qualité de l'eau</li> <li>- Subventionner l'achat de graines ayant un plus grand intérêt pour la biodiversité</li> <li>- Bonne communication</li> </ul>
<b>Protection réglementaire</b>				
<b>Protection réglementaire de haies ou boisements importants</b> [PNR Camargue] [PNR Normandie-Maine]	Outils réglementaire d'urbanisme : Règlement des PLU, EBC, L123-1-7, alignements et arbres remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection à long terme de ces éléments</li> <li>- Solution lorsque les haies continuent d'être arrachées.</li> </ul>	Diminution des marges de manœuvre de l'agriculteur donc de l'adaptabilité de l'exploitation	
<b>Gestion – Restauration</b>				
<b>Entretien des haies</b> [PNR Normandie-Maine] [PNR Camargue] [PNR Montagne de Reims] [PNR Caps et Marais d'Opale]	<ul style="list-style-type: none"> <li>-MAEt</li> <li>-Contrats Natura 2000</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion : coût + temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagnement technique</li> <li>-Mesures d'aides (à définir) aux associations syndicales (ASA ou ASL) permettant une mutualisation des coûts</li> <li>-Financement local par collectivités ou autres structures</li> </ul>

<b>Action</b>	<b>Outils mobilisables</b>	<b>Attentes / à TVB</b>	<b>Limites</b>	<b>Facteurs de réussite</b>
<b>Pratique de la confusion sexuelle dans les vignes</b> [PNR Montagne de Reims]		Permet d'éviter l'utilisation d'herbicides, ce qui est favorable à la qualité des eaux, à la faune auxiliaire (coccinelles, abeilles,...) et à la biodiversité en général.	Nécessite une surface suffisamment importante pour être efficace et donc l'accord de plusieurs propriétaires contigus	Accompagnement technique et animation sur le terrain
<b>Retard de fauche de la luzerne</b> [PNR Montagne de Reims]		Favoriser les pollinisateurs dont les abeilles	Sur la base du volontariat Pas d'aides	
<b>Appui à la gestion écologique des canaux et roubines</b> [PNR Camargue]	Natura 2000 : MAEt et Contrats Natura 2000	Maintien d'habitats favorables à la circulation d'espèces aquatiques		
<b>Gestion différenciée des bordures de canaux</b> [PNR Camargue]	Contrat de Delta			Financement potentiel d'actions liées au réseau hydraulique (contrats de gestion, travaux...)
<b>Limiter l'accès des troupeaux aux cours d'eau</b> [PNR Montagne de Reims]	-Directive Nitrate	- Restaurer les berges des cours d'eau et maintenir une ripisylve. -améliorer la qualité de l'eau	- Clôture de certains cours d'eau	Multifonctionnalité : Eviter la pollution bactériologique des eaux par les animaux.
<b>Réouverture des milieux (tests sur les girobroyages, le débroussaillage)</b> [PNR Grands Causses]	- Life (2 programmes) - Programme de restauration des pelouses sèches	- Maintien d'une diversité des milieux - Maintien de la ressource en herbe	- Mesure ponctuelle - Nécessité de contrat sur la durée pour l'entretien - Évaluation et accompagnement technique nécessaire (nécessite la mobilisation des acteurs)	- Volontariat

Action	Outils mobilisables	Attentes / à TVB	Limites	Facteurs de réussite
<b>Entretien des pelouses sèches</b> [PNR Grands Causses]	-Contrat administratif d'accompagnement des mesures -MAEt incitation au pâturage sur les sites Natura 2000	- Protection des milieux sensibles, prise en compte des enjeux biodiversité - Capitalisation de la ressource en herbe	- Contextes d'un système productif -Main d'œuvre agricole faible, valeur alimentaire faible - Evaluation et accompagnement technique nécessaire	- Motivation des élus agricoles, conviction des acteurs - Opportunités financières (aides) - Besoin local, expression de la réponse à un besoin
<b>Gestion foncière</b> [PNR Montagne de Reims] [PNR Camargue]	-Mobilisation de groupements d'agriculteurs ou de propriétaires (ASA, ASL, association foncière de remembrement)	-Mobilisation coordonnée des personnes concernées et facilitation de la mise en œuvre des mesures contractuelles		-Information et concertation
<b>Recherche - Expérimentation</b>				
<b>Mise en place de programmes de recherche ou d'expérimentation</b> - sur les couverts végétaux (choix des espèces et entretien) [PNR Caps et Marais d'Opale] - sur l'accompagnement du pastoralisme et la reconquête des pelouses caussenardes [PNR Grands Causses] - sur l'amélioration de la biodiversité dans des exploitations agricoles [PNR Grands Causses]	- Expérimentation « Agricobio Guînes » - Expérimentations sur le pastoralisme : programme expérimental pour la recherche de l'autonomie fourragère, expérimentation des équipements pastoraux, programme Clim'fourrel, Observatoire régional des pelouses sèches du Sud du massif central, référents du paysage -Programme Agriculture et biodiversité (LPO) en collaboration avec 4 réseaux (APABA, FARRE, CIVAM/AVEM, ADASEA)	- Faire évoluer une réglementation trop restrictive peu favorable à la biodiversité (« Agricobio Guînes »). - Essayer de recréer des corridors écologiques et favoriser la biodiversité par un plan de gestion de l'exploitation (Programme Agriculture et biodiversité)	Réglementation actuelle : arrêté BCAE (« Agricobio Guînes »).	- Soutien financier - Mobilisation de partenaires et de chercheurs de diverses disciplines - Besoin d'un accompagnement
<b>Formation - Information</b>				
<b>Former et informer</b> [PNR Normandie-Maine] [PNR Grands Causses]		Répond à un besoin important	Parfois, manque de compétences sur la TVB des techniciens qui entourent les exploitants	Renforcement du partenariat Parc-Chambre d'agriculture sur cette thématique, constitution d'une culture commune

Action	Outils mobilisables	Attentes / à TVB	Limites	Facteurs de réussite
<b>Animation - Accompagnement</b>				
<b>Appui au sylvopastoralisme</b> [PNR Grands Causses]	Programme en lien CASDAR sylvopastoralisme, programme ACTA (Institut de l'Élevage)	-Maintien les continuités entre espace ouvert (espace « entretenu ») - Diversifie la ressource en herbe - Amélioration de la ressource en bois	- Coût de travaux important (nécessité de trouver des débouchés) - Petites surfaces	- Enjeux territoriaux identifiés (biodiversité, paysage, lutte contre l'incendie) (financements)
<b>Accompagnement des éleveurs par rapport à leurs pratiques</b> [PNR Grands Causses]	-Défi 'Esperelle' -Diagnostic éco-pastoraux	-Protection de captage, ressource en eau		- Approche individuelle, points-de-vue partagés - Approche multiple –nature, économie de l'exploitation, ressource en eau...)

### Points-clé :

→ La plupart des territoires pilotes envisagent la mise en œuvre de la TVB par l'implantation d'éléments fixes du paysage (principalement haies, bosquets et bandes enherbées) accompagnée de mesures de gestion spécifiques. L'adaptation de certaines pratiques et la mise en place d'une gestion adaptée sont également souvent citées.

→ 4 des 5 territoires ont proposé la plantation et l'entretien de haies. Cependant, ils ont souligné l'importance de ne pas résumer la TVB aux haies.

→ D'autres mesures proposées sont très liées au contexte paysager et agricole des territoires.

→ La place de l'expérimentation semble importante. Ceci s'explique à la fois par la nouveauté du concept de TVB qui nécessite d'être éprouvé sur le terrain et la mission particulière des Parcs naturels régionaux en termes d'expérimentation et d'innovation.

→ La mise en place d'actions orientées Trame bleue a été évoquée à travers des mesures visant à l'amélioration des habitats ou de la qualité de l'eau.

→ Les leviers pour la réussite de ces actions reposent essentiellement sur l'accompagnement, l'information, la mise en œuvre de démarches partenariales et la capacité à inciter financièrement les agriculteurs à entrer dans cette démarche.

## Discussion sur les outils associés:

<b>Réglementaires</b>			
<b>Outil</b>	<b>Avantages</b>	<b>Limites</b>	<b>Facteurs de réussite</b>
<b>Outils réglementaires d'urbanisme (EBC, L123-1-7)</b> [PNR Camargue] [PNR Normandie-Maine]	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt général (enquête publique)</li> <li>- Véritable opposabilité</li> <li>- Possibilité de détailler le règlement en précisant par exemple qu'une haie doit être plantée avec des essences locales si une autre est supprimée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de souplesse</li> <li>- Acceptabilité par les propriétaires/les agriculteurs</li> <li>- Méthode basée sur photo aérienne, rarement de terrain faute de moyens, fondement critiqué</li> <li>- Manque de connaissance des citoyens et des élus sur ces outils et leurs conséquences</li> <li>- Classement du R421-23i (pour les cartes communales ou hors document d'urbanisme) quasi inconnu des communes.</li> <li>- Surcoût pour les communes pour réaliser leurs PLU/CC.</li> <li>- Problème des saisons pour mener les inventaires (zones humides, haies).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association des agriculteurs à la phase d'identification, de compréhension des outils.</li> <li>- Information</li> </ul>

<b>Éco-conditionnalité</b>			
<b>Outil</b>	<b>Avantages</b>	<b>Limites</b>	<b>Facteurs de réussite</b>
<b>BCAE :</b>  <b>-Maintien des particularités topographiques</b>  <b>- Mise en place de bandes tampons le long des cours d'eau</b>  <b>- Gestion des surfaces en herbe</b>  [PNR Caps et Marais d'Opale] [PNR Montagne de Reims]	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet de maintenir des éléments intéressants pour la TVB (corridors, réservoirs de biodiversité)</li> <li>- Aides conditionnées au respect de ces dispositions donc seront suivies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de prise en compte de la répartition spatiale des éléments ⇒ risque de manque de cohérence</li> <li>- Pas d'indication précise sur les espèces à utiliser pour s'assurer que les nouvelles haies seront bien prises en compte dans les SET (frein à l'engagement des agriculteurs + incertitude quant à l'intérêt pour la biodiversité).</li> <li>- La réglementation change tous les ans avec l'éco-conditionnalité de la PAC: crée de l'instabilité.</li> <li>- Les haies sont enlevées de la SAU si</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement de ces éléments dans le cadre d'un inventaire pour définir une stratégie TVB</li> <li>- Harmonisation à une échelle plus globale (Pays par exemple)</li> <li>- Changement de perception qui revalorise l'herbage</li> <li>- Besoin d'accompagnement et d'information.</li> </ul>

		leur largeur dépasse 4m dans l'Orne, 1,5m dans le Pas de Calais: cette limitation est défavorable à l'implantation de haies importantes (+ problème de l'estimation sur le terrain lors de contrôles). - Les exigences en surfaces en éléments topographiques sont peu contraignantes sur certains territoires (bocage par exemple)	
<b>4ème programme d'action de la directive nitrate (Marne)</b> [PNR Montagne de Reims]	-Jusqu'en 2012, possibilité de faire financer en partie des aménagements limitant l'accès au cours d'eau : cas pour les cours d'eau gérés par un maître d'ouvrage. - Ces cours d'eau pourront bénéficier de subventions allant de 60 à 80 % pour la mise en place d'aménagements (abreuvoirs, clôtures, plantations) visant à limiter le piétinement des berges et l'accès du bétail au cours d'eau.	Les maîtres d'ouvrage ne sont pas obligés de s'engager dans ce genre d'actions. Leur engagement dans cette démarche correspond davantage à un service rendu au monde agricole.	

<b>Contractuels</b>			
<b>Outil</b>	<b>Avantages</b>	<b>Limites</b>	<b>Facteurs de réussite</b>
<b>Contrats Natura 2000</b> [PNR Camargue]	Cahiers des charges bien adaptés ou à adapter dans le cadre du DOCOB	Manque de souplesse du dispositif	-Mobilisation d'ASL ou d'ASA spécifiques -Ciblage des mesures proposées vers les mesures TVB
<b>MAEt</b> - <b>entretien des haies</b> - <b>obligation de pâturage</b> - <b>bocage</b> - <b>remaillage écologique</b> - <b>création de bandes enherbées</b> - <b>couvert inter-rangs (viticulture)</b> [PNR Camargue] [PNR Montagne de Reims] [PNR Caps et Marais d'Opale]	- Négociation locale avec un groupe d'agriculteurs possible -Volontariat donc sensibilité -Impact intéressant pour certaines mesures	-Périmètre d'éligibilité -Plafonnement des MAEt problématique dans certaines zones -Contraintes administratives, complexité du dispositif -Questionnement à la parcelle et pas à l'exploitation -Crainte de l'engagement = contrôle -Pour l'entretien des haies : favorise un entretien systématique plutôt qu'une	-Déplafonnement des MAEt dans le cadre de la TVB -Mobilisation d'ASL ou d'ASA spécifiques -Ciblage des mesures proposées vers les mesures TVB - Redéfinir objectifs : réorienter en faveur de l'environnement ou simple choix complément financier ? -Besoin de sensibilisation et d'animation



[PNR Normandie-Maine] [PNR Grands Causses]		taille ponctuelle favorable à des haies en bon état écologique -MAE inter-rang pas assez incitative pour viticulture marnaise à haute valeur ajoutée	important
<b>MAE « rotationnelle »</b> (prévoir des jachères dans l'utilisation des parcelles) [PNR Normandie-Maine]	- permet une flexibilité/adaptabilité qui correspond bien à la fois aux dynamiques de systèmes écologiques et de l'économie agricole.		
<b>Contrat global</b> [PNR Montagne de Reims]	Permet de diminuer la pollution des cours d'eau		Nécessite une bonne communication directement auprès des agriculteurs concernés - L'éligibilité de ce secteur à des contrats de type MAEt et PVE peut inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques pour améliorer la ressource en eau.
<b>Contrat d'accompagnement des mesures de gestion des pelouses sèches</b> [PNR Grands Causses]	- <u>Accompagnement</u> des agriculteurs sur les zones agricoles extensives (levée des inquiétudes) - <u>Conviction</u> des agriculteurs - <u>Apprentissage utile</u> au quotidien de l'agriculteur - Contrat administratif est <u>concrétisé avec la rencontre entre un agriculteur et un conseiller</u> : un compromis faisabilité pour 5 ans - Aide selon travail réalisé - Bien financé 85%	- Multiplicité des référents  - <u>Peu de pérennité</u> Financement non pérenne (3/4 ans)  - <u>Manque de suivi</u> - Gros investissements - Pas d'engagement - Abus, opportunisme  Fin des aides -> diminution de la pression	= Trouver de la main d'œuvre : continuer à <u>persuader</u> que l'abandon d'une parcelle risque de coûter cher à l'avenir (si remise en pâture) = Un interlocuteur unique à privilégier = Compétences pastorales requise des animateurs, savoir-faire, pluridisciplinarité = Durée de 10 ans = Paiement une fois que 80% du travail est fait = Un point de suivi, <u>contrôle plus éducatif, plus pédagogique</u> , une évaluation selon contrat

### Financiers - Contractuels

Outil	Avantages	Limites	Facteurs de réussite
<b>PVE</b> [PNR Montagne de Reims] [PNR Caps et Marais d'Opale]	Financement à 40%	Adapté pour des niveaux d'investissement élevés mais pas pour des projets comme la plantation de haies (plancher inaccessible)	Mettre en place 2 planchers
<b>LIFE ChiroMed</b>	- Financement	<u>Life ChiroMed</u> :	<u>Life ChiroMed</u> :

<p>[PNR Camargue]</p> <p><b>LIFE Pelouses sèches</b> [PNR Grands Causses]</p>	<p><u>Life Pelouses sèches :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'environnement, entrée « biodiversité »</li> <li>- Amélioration de la culture des techniciens, vers une vision partagée PNR/CA</li> <li>- Volontariat</li> <li>- Faire connaître le Parc (programme interrégional = échanges d'expériences)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée de l'opération réduite (action ponctuelle)</li> <li>- Entretien des haies à la charge des propriétaires</li> </ul> <p><u>Life Pelouses sèches :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'accompagnement durant les travaux</li> <li>- Pas de plan de gestion</li> <li>- Pas d'engagements</li> <li>- Contrat pour la restauration et pas pour l'entretien</li> <li>- Nécessité d'un programme complémentaire pour faire le lien (financé par la Région) = manque de continuité dans les outils</li> <li>- Gestion administrative et financière lourde</li> <li>- Contrôle sur les aspects financiers et non sur les résultats -&gt; démotivation pour les porteurs</li> </ul>	<p>Trouver les moyens d'assurer la pérennité des boisements et des mesures d'entretien au-delà du LIFE</p>
---	--	---	--

<b>Techniques (programmes, pratiques, ...)</b>			
<b>Outils</b>	<b>Avantages</b>	<b>Limites</b>	<b>Facteurs de réussite</b>
<p><b>Expérimentation « Agricobio Guînes »</b> [PNR Caps et Marais d'Opale]</p>	<p>Projet de recherche multipartenarial et pluridisciplinaire</p>	<p>Expérimentation limitée à une exploitation</p>	<p>-Inscription du projet dans la durée -Mise en place d'un suivi régulier</p>
<p><b>Aide expérimentale du PNR Caps et Marais d'opale aux propriétaires privés (appui technique et financier)</b> [PNR Caps et Marais d'Opale]</p>	<p>Réactivité, souplesse</p>	<p>Non généralisable en milieu agricole</p>	
<p><b>Programmes et dispositifs expérimentaux d'accompagnement du pastoralisme et la reconquête des pelouses caussenardes (voir détail par outil dans document annexe)</b> [PNR Grands Causses]</p>	<p>- De nombreux outils existants avec une complémentarité dans les objectifs et approches (individuelle/collective, scientifique/technique, à la parcelle/à l'exploitation/à l'échelle régionale...)</p>	<p>- Temps, coût pour certains programmes - Adéquation avec besoins (appel à projet sur les équipements pastoraux) - Manque de données et de références (Programme Clim'fourrel) - Démarches parfois trop techniciennes ou trop scientifiques</p>	<p>- communication - animation - recenser les besoins - moyens (financiers + expertise) - organisation du suivi dans le temps - pérennité des programmes et de l'animation</p>
<p><b>Programme Agriculture et</b></p>	<p>- Implication des bénévoles / met du lien</p>	<p>- Mal expliqué pour les agriculteurs</p>	<p>Reposer les bonnes questions :</p>

<b>biodiversité (LPO)</b> [PNR Grands Causses]	entre naturalistes et agriculteurs - réponse rapide à des enjeux ponctuels bien identifiés	- Pas de prise en compte du système de l'exploitation, méconnaissances du fonctionnement - Très ponctuel - Programme non concerté	- Quels sont les changements pratiques ? - Quelles incidences durables sur l'exploitation ? - Définir un programme plus ambitieux à l'échelle d'un territoire (moyens ?)
---	---	---	--

### Points-clé :

→ Les outils proposés concernent à la fois la mise en place d'aménagements spécifiques et la modification de pratiques culturelles ou de gestion.

→ Une instabilité des politiques publiques entraîne un manque de visibilité pour les agriculteurs qui craignent de s'engager sur des mesures de long terme.

→ La spatialisation des éléments est importante pour répondre à la nécessité de cohérence pour la TVB (à l'échelle de l'exploitation et à une échelle supra).

→ L'éco-conditionnalité pourra être un levier majeur pour la mise en place de la TVB. Les éléments topographiques pourront participer à la création d'une TVB et doivent être pris en compte dans les futurs SRCE.

→ Les MAE ont également été proposées par tous les territoires. Les MAE particulièrement pourraient répondre à des problématiques spécifiques du territoire (maintien de milieux ouverts, enherbement des vignes...). Ces mesures constituent un outil facilement utilisable et qui peut donner des résultats. Des discussions techniques doivent être engagées sur les engagements unitaires.

Certaines limites ont été citées : mesures pas toujours incitatives sur le plan financier, durée assez courte des contrats (5 ans), animation souvent insuffisante, besoin de connaissances en agronomie et économie agricole pour les animateurs, plafonnement des aides, crainte des contrôles et des risques de pénalités et sanctions.

### III.2.5. Freins et leviers

Cette réflexion a conduit les cinq territoires pilotes à lister les freins et leviers à la mise en œuvre de la TVB sur leur territoire.

	Freins	Leviers
Socio-économiques Perception / acceptabilité TVB	- Inquiétudes quant au <b>zonage</b> et à la <b>pérennité des éléments</b> mis en place dans le cadre du dispositif TVB : crainte de la « sanctuarisation » de ces espaces. - Crainte de l' <b>évolution d'une démarche volontaire en contrainte réglementaire.</b>	- Travailler à l' <b>échelle d'une matrice</b> assez large permettant une certaine souplesse dans la gestion des corridors. - <b>Sensibilisation et communication.</b> - Avoir des <b>réponses sur le principe du « zonage » et son engagement réglementaire.</b> - Maintenir une <b>souplesse d'adaptation</b> qui peut être traduite dans les règlements d'urbanisme. Évolutions possibles à condition d'un encadrement par des règles favorables à la biodiversité (nombre de haies ou prairies permanentes à maintenir, type d'essences dans les haies...).
		- La préservation des sièges d'exploitations agricoles et la maîtrise de l'urbanisation sont aussi des leviers pour le maintien de Trame verte et bleue fonctionnelle.
	- <b>Manque important d'informations</b>	- développer les <b>formations</b> et <b>informations</b> sur le sujet - communiquer / échanger en s'appuyant sur des <b>personnes /structures relais</b> : les élus communaux (personnes relais qui peuvent se saisir du problème et sont souvent écoutées), les chambres d'agriculture ou d'autres acteurs qui ne sont pas associés à la protection de l'environnement (contrôleurs laitiers, conseillers agricoles...)
	- <b>Réticences</b> de certains agriculteurs en zones de culture intensive qui considèrent surtout les contraintes physiques des infrastructures agro-écologiques.	- Démontrer et mieux communiquer sur la <b>multifonctionnalité</b> des ces éléments. - Les <b>aspects touristiques et d'accueil de populations nouvelles</b> peuvent inciter à conserver des espaces ruraux diversifiés et par là même des réseaux de haies, prairies, zones humides...
		- Valoriser les <b>pratiques allant déjà dans le sens d'une préservation de la biodiversité</b> (conditionnalité, contrat global, enherbement des vignes,..)
Socio-économiques Pratiques – organisation	- <b>Arrachages ponctuels de haies et boisements</b> localisés fragilisant le réseau de haies existant	- <b>Protection réglementaire</b> des boisements (EBC et alignements remarquables)
	- Le <b>fermage</b> dans le cas de la région champenoise (Parc de la Montagne de Reims) où le prix du foncier est très élevé. Difficulté pour les exploitants à obtenir	- Trouver des outils incitatifs

	l'accord des propriétaires pour créer une haie	
	<p>- <b>L'organisation spatiale des exploitations</b> : exploitations de plus en plus grandes et de plus en plus distantes des parcelles exploitées. L'éloignement et l'éclatement du foncier, les difficultés à en trouver, font perdre du temps aux agriculteurs qui ne peuvent souvent pas les garder en herbe et encore moins aller entretenir des haies.</p> <p>Ces agriculteurs « <i>lointains</i> » sont aussi moins intégrés dans les boucles de décisions locales et moins concernés par les paysages vécus de la commune.</p> <p>Le morcellement des exploitations et la taille des îlots d'exploitation posent aussi la question de l'échelle d'intervention.</p>	<p>- Une <b>réflexion à l'échelle intercommunale ou de groupes d'agriculteurs</b> pourrait mieux toucher ces agriculteurs.</p> <p>- Favoriser la <b>concentration du parcellaire</b></p>
Techniques Outils	<p>- Le <b>manque de temps</b> pour mettre en place des haies ou penser l'exploitation différemment. C'est l'entretien de la haie qui pose le plus souci en termes de temps et de techniques. Le temps nécessaire au suivi administratif des dossiers et contrats est également un frein bien connu.</p>	<p>- Mise en place d'<b>outils simples et dont la gestion est externalisée</b> (plantation ou entretien de haies par des entreprises par exemple).</p> <p>- <b>Développement de filières</b> valorisant la gestion des haies ou l'implantation de couverts spécifiques (approvisionnement de chaudières bois ou filière luzerne...).</p>
	<p>- <b>Manque de souplesse des mesures contractuelles</b> (éligibilité, plafonnement, etc...)</p>	<p>- <b>Déplafonnement</b> des aides pour la TVB</p> <p>- <b>Élargissement des zones d'éligibilité</b></p>
	<p>- Question des <b>bases de données</b> utilisables. Il existe une multitude de données TVB différentes, créées par de nombreux bureaux d'étude.</p>	<p>- Intérêt d'une <b>base de données publique</b> permettant de faciliter une compilation des données.</p>
	<p>- <b>Instabilité des mesures dans le temps</b> et <b>durée trop courte des contrats</b> donc manque de visibilité qui freine l'engagement (« financements éphémères »)</p>	<p>- <b>Pérenniser les mesures</b></p>
Financiers	<p>- <b>Coût de l'entretien des haies</b> (irrigation, protection des jeunes arbres, arbres cassés par le vent, stress liés à la salinité, invasion des champs...) et des canaux larges (2 berges)</p>	<p>- <b>Mesures d'aides</b> (à définir) ou <b>mobilisation d'associations syndicales</b> permettant une mutualisation des coûts</p> <p>- <b>Financement local</b> par collectivités ou autres structures</p>
	<p>- Le <b>coût du foncier</b> : dans certaines zones, peu de marges de manœuvre pour créer des espaces dédiés à la TVB</p>	<p>- Compensations financières si emprises sur les terres agricoles</p> <p>- Échange de terrains</p>

<b>Réglementaire</b>	<p><b>- Déclaration de surfaces agricoles</b> Les sources potentielles de biodiversité (bandes enherbées diversifiées, haies champêtres) ne sont pas toujours considérées comme faisant partie de la surface agricole ou peu tolérées. De plus, les restrictions sont parfois très fortes en termes d'espèces végétales autorisées et d'entretien obligatoire. Au niveau national ce cadrage diffère de façon importante d'un département à l'autre.</p>	<p>- Réfléchir à l'amélioration de la réglementation départementale pour y intégrer les éléments de biodiversité, et profiter de cette opportunité pour communiquer sur ces éléments.</p>
	<p>- Incohérence entre les échéances des différentes réglementations dont la finalité est proche (conditionnalité 2010, SRCE 2012)</p>	<p>- Mieux articuler les différents dispositifs réglementaires pour plus de cohérence</p>

### Points-clé :

→ Des freins et leviers surtout socio-économiques : connaissance et acceptabilité du dispositif, adaptation à la réalité du fonctionnement des exploitations (organisation spatiale, statut de fermage, type de productions...).

→ Un besoin de cohérence et de stabilité dans les mesures (contractuelles, réglementaires) mises en œuvre.

→ Donner un cadre suffisamment souple pour faciliter l'engagement des agriculteurs et leur garantir des marges de manœuvre.

### **III.2.6. Acteurs à mobiliser**

Comme indiqué plus haut, au vu des délais pour cette étude et de son caractère expérimental, les différents territoires n'ont pu organiser un large dialogue territorial pour mener la réflexion. Néanmoins, différents acteurs locaux ont été cités pour réfléchir et/ou participer à la mise en œuvre de la TVB. Les partenariats envisagés varient selon les contextes locaux. Outre la collaboration Parc – Chambre départementale d'agriculture, les acteurs suivants ont été cités (liste non exhaustive):

#### **Les élus**

→ Appui politique, relais pour la communication

**Les acteurs institutionnels / organismes publics :** collectivités territoriales (Région, Département, Pays, intercommunalités, communes), DREAL, DDT, CETE, ONF, ONCFS, ONEMA, Agences de l'eau

→ Appui financier, sources d'information, coordination des projets et programmes d'actions (ex : gestion des bords de route par le Conseil général)

**Les organismes professionnels et techniques :** ADASEA, GRDA (Groupement régional du développement agricole) coopératives agricoles, CRPF, Comités interprofessionnels, syndicats intercommunaux ou comités de bassin versant, syndicats agricoles

→ Appui technique, expérimentation, relais pour la communication (ex : expérimentation d'une coopérative de la Marne sur les jachères apicoles)

**Les associations :** Fédération départementale des chasseurs, Fédération départementale de pêche, LPO, conservatoires d'espaces naturels, conservatoires botaniques nationaux, CPIE, ASA ou ASL, unions d'apicoles

→ Appui technique, expertise, relais pour la communication, programmes d'actions pouvant être articulé avec la TVB

### **Les habitants**

→ Mobilisation, soutien à la démarche (maintien de paysages diversifiés), mise en place d'actions favorable à la TVB (rôle des propriétaires non agricoles, initiatives locales...)

**Autre :** CAUE

## **III.3. Bilan**

Cette réflexion a mis en exergue différentes pistes et points de vigilance pour mettre en œuvre la TVB en milieu agricole. Cependant, il est important de rappeler que les résultats sont fonction de contextes spécifiques et n'ont pas valeur de généralité ou de recommandation pour l'ensemble des territoires. De plus, l'expérimentation a été menée sur des territoires de Parcs naturels régionaux qui sont des territoires relativement protégés. Dans certaines zones test couvertes par Natura 2000, la mise en place de la TVB n'apportera pas beaucoup de modifications, les enjeux et actions à mettre en œuvre pour améliorer la connectivité des espaces étant déjà identifiés dans le DOCOB. Dans d'autres territoires, elle pourra favoriser la prise en compte de la biodiversité des espaces là où elle est peu présente (certaines zones de grande culture ou viticulture par exemple).

### **Concilier enjeux économiques et environnementaux plutôt que les opposer**

- Sur les zones d'étude, un grand nombre d'enjeux agricoles, paysagers et environnementaux co-existent. La mise en œuvre de la TVB peut-elle contribuer à y répondre ?

Tout d'abord, on note que développements économique et environnemental ne sont pas antinomiques. Ainsi, la TVB peut contribuer à la préservation du foncier agricole. De même, les infrastructures agro-écologiques si elles sont bien positionnées et gérées de façon adéquate, peuvent fournir des services à l'agriculture (lutte contre l'érosion, auxiliaires, brise-vent...).

Il est cependant nécessaire d'envisager ces différents enjeux dans leur globalité. En effet, une réponse aux seuls enjeux environnementaux peut parfois aller à l'encontre de l'activité agricole (baisse de la production, circulation de pathogènes, espèces invasives...) vice-versa.

Une souplesse dans la mise en œuvre de la TVB et une bonne connaissance du territoire et des pratiques agricoles sont donc nécessaires pour trouver des compromis entre enjeux économiques, environnementaux et paysagers.

Le développement de filières parallèles comme le bois-énergie peut également faciliter la mise en place de la TVB en milieu agricole.

- La réflexion doit être menée à différents pas de temps. Une analyse de court terme permettra ainsi de répondre aux urgences (environnementales ou agricoles) alors qu'une analyse sur le long terme permettra de prendre en compte l'évolution de la réglementation, les questions de préservation du foncier ainsi que l'évolution démographique des exploitations (nombre, taille, productions...).
- L'animation territoriale joue également un rôle important au travers du suivi de la Politique agricole commune, de la communication auprès des exploitants ou du développement de stratégies économiques alternatives qui tiennent compte des réalités sociales et de transmissions inter-générationnelles.
- Enfin, il faut souligner que la TVB, si elle peut contribuer à répondre à ces différents enjeux, ne va pas tout résoudre.

### **Maintenir une souplesse dans la mise en œuvre de la TVB**

- Tous les territoires pilote ont mis en évidence la nécessité de conserver une souplesse dans la mise en œuvre de la TVB. Celle-ci peut se traduire par une représentation cartographique à plus grande échelle que la parcelle (définition d'un large fuseau plutôt qu'une identification fine à la parcelle en Camargue), une implantation et spatialisation des éléments de trame (haies par exemple) à adapter au fonctionnement de l'exploitation agricole...  
Que ce soit la circulation des espèces ou les activités agricoles, il s'agit là de processus dynamiques : « *Le maintien de la biodiversité dépend des activités de l'homme. On veut souvent figer les choses mais les activités de l'homme évoluent.* »  
Il apparaît ainsi nécessaire de laisser des marges de manœuvre aux agriculteurs afin de garantir la capacité d'adaptation des exploitations.

### **Démarche qui doit reposer sur la concertation et la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs**

- Les acteurs agricoles s'intègrent dans un réseau plus large de partenaires du monde rural, avec leurs usages et représentations. La mise en œuvre de la TVB passe par une mobilisation plus large de l'ensemble du réseau et pas seulement par une entrée agricole.
- Il apparaît également nécessaire d'associer ces acteurs le plus en amont possible.

### **S'appuyer sur des outils existants et expérimenter**

- Des actions d'implantation d'éléments favorables à la biodiversité (haies, bandes enherbées, bosquets...), de restauration ou d'entretien, d'expérimentation et d'accompagnement ont été proposées. Celles-ci varient selon les contextes.
- Il est aussi important de s'appuyer sur l'existant: maintien des éléments de trame et poursuite des actions favorables à la biodiversité.
- Parmi les outils mobilisables pour mettre en œuvre la TVB, les MAE et l'éco-conditionnalité constituent deux leviers majeurs. Néanmoins, des adaptations pourraient permettre d'avoir une action plus pertinente : révision des conditions d'éligibilité, déplafonnement des aides pour la TVB dans certaines zones ou encore cohérence de la spatialisation des surfaces en éléments topographiques par rapport aux objectifs TVB.
- Une meilleure continuité des objectifs et des outils dans le temps donnerait plus de visibilité aux exploitants.



- L'expérimentation peut également permettre de faire évoluer des réglementations parfois peu compatibles avec les enjeux Trame verte et bleue.
- Le choix des outils ou du mode d'action devrait également prendre en compte les contraintes organisationnelles comme le manque de temps. La mutualisation / coordination des actions, le choix d'une gestion administrative simple ou l'accompagnement peuvent être des leviers.
- Enfin, la question du financement dans le temps notamment pour l'accompagnement et l'animation territoriale reste encore floue.

### **Prendre en compte différentes échelles spatiales**

- Les questions liées à la TVB se posent différemment à l'échelle du Parc et des zones test sélectionnées. Dans le cadre de cette étude, le zoom sur des zones plus réduites a permis de s'intéresser à des problématiques spécifiques et d'imaginer des actions à mettre en œuvre.
- L'étude a mis en évidence une autre échelle de réflexion : celle de l'exploitation. En effet, les études ou outils à l'échelle supra-communale ou au contraire à la parcelle peuvent difficilement intégrer les aspects d'économie agricole des exploitations. La mise en œuvre de la TVB suppose de croiser les besoins de circulation des espèces à des échelles plus globales avec la réalité des contraintes à l'échelle des exploitations agricoles. Il y a donc un travail à réaliser pour replacer les outils opérationnels dans le contexte économique de l'exploitation et pour porter l'analyse des continuités écologiques à une échelle supérieure.
- La mise en place de démarches collectives répondant aux objectifs qui seront fixés par les SRCE pourra s'appuyer sur des groupements d'agriculteurs ou de propriétaires. Une action coordonnée offrirait ainsi plus de cohérence et permettrait de mutualiser les coûts.

### **Pistes à creuser**

#### **- De la réflexion en milieu agricole à la réflexion à l'échelle du territoire**

Comme souligné plus haut, cette réflexion s'est focalisée sur les espaces agricoles. Néanmoins, il est ensuite nécessaire de la replacer dans un contexte plus global et d'y intégrer l'ensemble des problématiques soulevées à l'échelle d'un territoire.

De plus, penser la TVB nécessite de s'intéresser à l'ensemble du territoire et non pas seulement aux espaces prioritaires (réservoirs de biodiversité ou corridors). Les pressions (urbanisation, développement d'infrastructures) risqueraient sinon d'être seulement déplacées.

#### **- Implication de groupements d'agriculteurs et propriétaires**

La mobilisation de groupements d'agriculteurs et de propriétaires a été évoquée plusieurs fois. Les associations syndicales notamment pourraient être mobilisées pour des actions d'aménagement, de restauration ou d'entretien. Les modalités pour les associer restent encore à étudier.

Mettre en place des actions à destination à la fois des agriculteurs et des propriétaires apparaît nécessaire. Néanmoins peu d'outils contractuels existent pour agir auprès des propriétaires non agricoles hors Natura 2000.

#### **- Évolution de l'agriculture et TVB**

Une réflexion prospective sur l'évolution de l'agriculture et du métier d'agriculteur et de ses impacts sur la TVB pourrait permettre d'identifier des synergies ou risques d'opposition. En effet, même si le lien n'est pas direct, il serait intéressant de réfléchir aux impacts d'autres politiques publiques (Ecophyto 2018, développement de certifications environnementales telles qu'HVE ou AB...) ainsi que des évolutions sociétales (diversification des activités de l'agriculteur, des modes de commercialisation, nouvelles attentes de la société...).

L'enquête menée par le Parc Normandie-Maine a également fait ressortir un lien entre transmission patrimoniale, évolution de la taille des exploitations et la conservation de la biodiversité.

## IV. Conclusion

### - Apports de cette étude à la réflexion sur la TVB en milieu agricole

Différents travaux réalisés sur la trame verte et bleue en milieu agricole notamment sur les enjeux socio-économiques et les outils contractuels ont servi de support à cette étude. L'expérimentation conduite sur 5 territoires pilotes a permis de confirmer certains points identifiés dans ces travaux (nécessité de prendre en compte les contraintes et enjeux socio-économiques à l'échelle des exploitations, besoin d'adapter certains outils pour qu'ils soient vraiment utiles à la TVB, intérêt de l'animation et de l'accompagnement sur cette thématique...).

Elle a aussi fait ressortir l'importance des contextes locaux (paysage, types d'agriculture, démographie, foncier, organisation des acteurs...). Ainsi, selon les territoires, les freins et leviers peuvent être de nature très différente (réglementaire pour le département du Pas-de-Calais, socio-économique pour la région champenoise...). Les actions et outils à mettre en place qui en découlent sont donc à adapter à chaque territoire. Méthodes participatives, incitatives ou réglementaires sont complémentaires et à définir localement.

La spatialisation des actions est importante pour répondre aux besoins des espèces mais doit aussi intégrer les contraintes techniques, économiques et les critères sociologiques des exploitations agricoles. Pour être acceptable par les propriétaires ou exploitants, la mise en œuvre de la TVB doit permettre le maintien de marges de manœuvre (dans l'implantation d'éléments de trame ou dans les pratiques).

Il est par ailleurs essentiel de s'appuyer sur l'existant notamment sur les bonnes pratiques à encourager mais également sur les organisations existantes (groupes d'agriculteurs pilotes, organismes socio-professionnels, groupements de propriétaires...).

Enfin, différentes échelles d'action sont envisageables de la parcelle à l'entité paysagère. Une coordination de celles-ci sera centrale pour assurer la cohérence de la trame verte et bleue.

### - Apports du partenariat Parcs naturels régionaux / Chambres d'agriculture

Le partenariat entre le réseau des Parcs naturels régionaux et celui des Chambres d'agriculture marque une volonté de travailler ensemble sur ce sujet à la croisée entre politique environnementale et politique agricole territoriale. Il est important de noter que ce travail partenarial intervient très tôt sur une thématique encore récente (les décrets d'application de la loi n'étant pas encore parus).

Ce travail a été source de nombreuses discussions qui ont conduit à la recherche de compromis.

Il nous semble intéressant qu'une réflexion commune ait pu être engagée à l'échelle nationale comme à l'échelle locale. Celle-ci devrait se poursuivre au-delà de l'étude.

## BIBLIOGRAPHIE

### Documents de communication

- **APCA, 2010.** Chambres d'agriculture et biodiversité. Panorama d'actions 2010.
- **Chambre d'agriculture de Seine et Marne, 2010.** Concilier agriculture et biodiversité en Seine et Marne. Valoriser des pratiques agricoles et des aménagements, développer des solutions paysagères et environnementales favorables à la biodiversité.
- **DIREN Franche-Comté, 2009.** Trame verte et bleue en Franche-Comté : comprendre et agir pour la biodiversité (<http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr>)
- **FNE, 2009.** Fiche expérience « De la bande enherbée au corridor » par Lestrem Nature. Valorisation de l'action associative en faveur de la biodiversité agricole et forestière.
- **MEEDDM, Juin 2010.** La Trame verte et bleue en France métropolitaine. Enjeux et expériences.
- **ONCFS, APCA, FNSEA, FNC, 2009-2010.** Plaquettes de communication du Programme Agrifaune.
- **Région Lorraine, 2010.** La trame verte et bleue en Lorraine. Plaquette de présentation de l'étude de cartographie de la trame verte et bleue réalisée en 2009 par la Région Lorraine.

### Sites web

- **Blog Le site de la vie du projet Trame verte et bleue Provence Apes Côte d'Azur**  
<http://tvbpaca.over-blog.com/>
- **Site internet du MEDDTL**  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-productions-du-comite.html>
- **Site du programme DIVA Corridors**  
<http://www.rennes.inra.fr/diva>
- **Site de l'association Hommes et Territoires**  
<http://www.hommes-et-territoires.asso.fr/>

### Compte-rendus de journées d'information et d'échanges

- **Centre Ressource du Développement Durable, 2009.** Synthèse de l'atelier débat « Le dialogue territorial dans le cadre de la Trame verte et bleue », Lille, 19 novembre 2009. 10p.

### Articles, études et ouvrages

- **Brice Lemaire, 2008.** Rapport de stage pour le GAB Nord : « En quoi l'Agriculture Biologique peut-elle répondre aux objectifs des politiques de Trames Vertes et Bleues en Nord-Pas de Calais ? »
- **Chambre d'agriculture du Centre, 2010.** Boite à outils IBIS (Intégrer la biodiversité dans les systèmes d'exploitation agricole). <http://centre.chambagri.fr/developpement-agricole/ibis.html>
- **CERTU, 2008.** Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les ScoT. Éditions du CERTU, Lyon, septembre 2008, 146p.
- **France Nature Environnement, 2008.** Mettre en place des infrastructures agroécologiques (IAE) sur son exploitation agricole : pourquoi ? comment ? - Outil d'aide à la décision pour la mise en place d'infrastructures agroécologiques (IAE) sur les exploitations agricoles, 34p.
- **INRA, 2008.** Agriculture et biodiversité – valoriser les synergies. Expertise scientifique collective. Synthèse du rapport d'expertise.

- **LPO Auvergne, 2008.** Dossier de presse « Agriculture et biodiversité »
- **MEEDDM, mars 2010.** Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique – In : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, version provisoire, mars 2010
- **FNE, APCA, FNSEA, FPF, SOLAGRO, 2010.** Identification et évaluation des implications socio-économiques de la mise en oeuvre de la trame verte et bleue. Expertise menée dans le cadre du COMOP TVB.
- **FPNRF, FCEN, 2010.** Etude sur les outils de nature contractuelle au service de la Trame verte et bleue. Expertise menée dans le cadre du COMOP TVB.
- **SOLAGRO, 2007.** Pertinence des infrastructures agroécologiques au sein d'un territoire dans le cadre de la PAC, pour le ministère de l'écologie

## ANNEXES

- Annexe technique de la convention
- Programme de la réunion TVB et agriculture
- 4 fiches méthodologiques (document annexe):
  - *Que désigne la trame verte et bleue en milieu agricole ?*
  - *Quelles implications soulève sa mise en œuvre en milieu agricole ?*
  - *Quelle mise en œuvre locale de la trame verte et bleue ?*
  - *Quels sont les facteurs de réussite ?*
- Documents des 5 territoires pilotes (document annexe)

# ANNEXE TECHNIQUE

## « Appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en milieu agricole »

### Contexte et objectifs de l'étude

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche met en œuvre un **plan d'action « agriculture et biodiversité »** en vue de « promouvoir les démarches coordonnées des agriculteurs et de leurs partenaires visant à stopper, à l'échelle de leur territoire, la perte de biodiversité ». Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une action du plan qui concerne la prise en compte de l'agriculture comme composante intrinsèque du paysage et de la trame verte et bleue.

**La Trame Verte et Bleue, mesure phare du Grenelle de l'environnement, est un outil de reconstitution des continuités écologiques terrestres et d'eaux douces visant à contribuer à la protection et à la gestion de la biodiversité ainsi qu'à l'aménagement des paysages.** En effet, la fragmentation des milieux et des habitats dues notamment à l'ouverture et à la banalisation des milieux agricoles (disparition des arbres, des haies, diminution des surfaces en prairie...) est une des causes majeures de la perte de biodiversité.

Les agriculteurs participeront à la trame verte et bleue, notamment par la généralisation progressive des bandes enherbées le long des cours d'eau, par la restauration ou le maintien des infrastructures agro-écologiques (haies, arbres, mares d'eau) ou par le maintien des surfaces en prairies.

**Cette étude a pour objectif de contribuer à définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les espaces agricoles. Sur la base de retours d'expériences de plusieurs territoires pilotes et à partir du croisement des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers de ces territoires, des fiches pratiques seront élaborées pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur les espaces agricoles.** Pour cela, la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF) s'appuiera sur un réseau d'acteurs agricoles de ces territoires (chambres d'agriculture, collectivités locales...) et des services déconcentrés (DRAAF, DREAL...) pour une concertation élargie sur l'élaboration des continuités écologiques et paysagères recherchées. D'autres acteurs pourront être associés, en fonction des partenariats locaux existants : fédération des chasseurs, associations environnementales, scientifiques...

La FPNRF travaillera en partenariat avec l'APCA et bénéficiera des travaux en cours ou déjà réalisés sur le sujet dans le cadre du COMOP TVB et mobilisera les partenaires concernés (équipe de recherches du programme DIVA corridor, UNCPPIE, FNE, lycées agricoles, réseau rural français...).

### - **Méthodologie envisagée**

L'étude « Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole » sera menée par la FPNRF en lien avec les équipes des parcs naturels régionaux situés dans les territoires tests. Ces territoires tests seront choisis de façon à représenter au mieux la

diversité des paysages agricoles (bocage, openfield, montagne, marais, pelouses sèches, landes,...).

L'étude menée par la FPNRF précisera l'ensemble des points suivants :

- **État des connaissances scientifiques** concernant les trames vertes et bleues en milieu agricole, basé sur les conclusions du rapport d'Expertise Scientifique Collective de l'INRA « Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies », sur les travaux menés dans le cadre du programme en cours DIVA « Corridors »...
- **État des connaissances et des besoins exprimés** dans le cadre des travaux du COMOP TVB, du réseau rural (groupe gestion de l'espace), des appels à projet MEEDDM sur les trames et des initiatives de réseaux (FNE, UNCPIE, lycée agricoles...).
- **Identification de secteurs test représentatifs** de la diversité des paysages agricoles (bocage, openfield, montagne, marais, pelouses sèches, landes,...) et situés en territoire de PNR,
- **Pour chacun des territoires pilotes :**
  - En lien avec les PNR et les chambres d'agriculture concernées, **identification des questionnements, des freins, des leviers** relevés par les animateurs de territoires et les conseillers agricoles pour mettre en œuvre la trame verte et bleue en milieu agricole,
  - **Identification des enjeux agricoles, environnementaux et paysager** du territoire à l'aide d'un outil cartographique,
  - **Réflexion sur l'utilisation des différents outils disponibles** à mobiliser pour la mise en œuvre des trames vertes et bleues sur les espaces agricoles.
- **Synthèse et analyse des retours d'expériences,**
- **Élaboration de fiches pratiques** comportant une démarche méthodologique pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur les espaces agricoles (concertation des acteurs concernés, éléments de localisation spatiale de la TVB, outils mobilisables pour les agriculteurs...). Ces documents de synthèses seront en cohérence avec les documents de référence (guides nationaux notamment).



## Rencontre du Groupe d'échange « Trame verte et bleue »

### **Trame verte et bleue et agriculture**

7 mai 2010 à Paris

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture\*

Cette journée sera co-animée par *Claire HAMON (FNPRF)* et *Pauline TEYSSIER (APCA)*

-----9h30 - Accueil des participants-----

- **10h - Actualités nationales sur la Trame verte et bleue**  
*Fabienne ALLAG DHUISME (MEEDDM)*
- **10h15 - Trame verte en milieu agricole : définition et spécificités**  
*Claudine THENAIL (INRA Rennes)*
- **10h45 –Points clés identifiés dans l'étude sur la prise en compte des aspects socio-économiques dans la Trame verte et bleue**  
*Pauline TEYSSIER (APCA)*
- **11h00 – Analyse détaillée des réseaux d'espaces agricoles du pays de Bièvre-Valloire**  
*Guy BERTHOUD (ECONAT-Concept)*
- **11h45 - Le programme SYMBIOSE : enjeux et questionnements à l'échelle du territoire d'étude**  
*Jérémy MIROIR (Conservatoire botanique national du Bassin parisien)*

-----12h30 - Déjeuner-----

- **14h – Favoriser la mise en œuvre de la TVB à l'échelle régionale : le programme PRAIRIE**  
*Rémi CLUSET (Région Ile-de-France)*
- **14h30 - Présentation de l'étude sur les outils contractuels FPNRF / FCEN**  
*Pascal DANNEELS (Fédération des conservatoires d'espaces naturels)*
- **15h00 - Atelier-débat : quels outils mobilisables pour la Trame verte et bleue en milieu agricole ?**  
*Thierry MOUGEY (FPNRF) et Pauline TEYSSIER (APCA)*

-----17h00 - Fin de la journée-----

#### **\*Accès :**

APCA  
Amphithéâtre Olivier de Serres  
9, avenue George V  
75 008 PARIS  
Métro : Alma-Marceau  
(Ligne 9)

